

Le Monde



G U I D E

- ▶ Les résultats de 4000 établissements sur Minitel
- ▶ Les débouchés dans neuf familles de métiers
- ▶ 100 IUT et 266 post-DUT en fiches sur Internet

Choisir ses études

DUT et BTS

JEUDI 18 FÉVRIER 1999

**LES RÉSULTATS
AUX DUT** 4 et 6

**LES RÉSULTATS
AUX BTS** 8, 10, 12 et 14

Les bac + 2 dans la tourmente
L'éventuelle création
d'une licence professionnelle
remettrait en cause
l'organisation des BTS et DUT 2

A l'origine, le rapport Attali 5

**« Éviter un décrochage
entre BTS et DUT »**
Entretien avec Christian Forestier,
chargé d'un rapport
sur l'articulation entre lycée
et formations à bac + 2 7

**Une prime aux formations
industrielles**
Le diplômé reste
la meilleure assurance
contre le chômage 9

**Génération 92, une enquête
exceptionnelle du Cereq** 9

**Les débouchés dans
neuf grandes spécialités** 13

Illustrations : Eric Mokhtari

Un outil pour mieux s'orienter

Les bacheliers tentés de se diriger vers le brevet de technicien supérieur (BTS) ou le diplôme universitaire de technologie (DUT) naviguent à vue. Certes, la publication par *Le Monde* des résultats 1998 de plus de 4 000 établissements sur le serveur Minitel (3615 LEMONDE), et celle des fiches d'identité de 100 IUT sur Internet (www.lemonde.fr), sont un précieux outil d'aide à la décision. Mais que deviendraient les BTS et les DUT si entre en vigueur l'harmonisation européenne des diplômes annoncée, en mai 1998, par Claude Allègre ?

Si, comme prévu, le niveau de sortie s'établit à bac+3, avec la création d'une « licence professionnelle », il y aura un allongement de la durée des études pour tous ceux qui, après le bac 1999, s'engageront dans ces filières. Pour le meilleur, ou pour le pire ?

D'après les données publiées en exclusivité dans ce supplément avec le concours du Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications (Cereq), la hausse du niveau de sortie devrait *a priori* améliorer la qualité des débouchés. L'enquête menée par cet organisme sur le parcours, jusqu'en 1997, des jeunes sortis du système scolaire en 1992, montre que plus le diplôme est élevé, meilleure est la qualité des emplois obtenus. Certes, les employeurs pourront ne pas voir d'un bon oeil cet empilement supplémentaire, mais leurs besoins croissants de main d'œuvre qualifiée pourraient leur faire oublier ces premières réticences. Les 266 formations en un an après un DUT, présentées de façon détaillée sur le site Internet du *Monde*, préfigureront-elles les futures licences professionnelles.

Il n'est, en revanche, pas certain que tous les bacheliers qui s'engageront dans une formation à bac+2 poursuivront leurs études à bac+3. Ce prolongement pourrait en effet être réservé aux seuls DUT, à l'exclusion des BTS. Surtout, cette énième réforme s'attaquera-t-elle à l'inégalité croissante, sur le marché du travail, entre spécialités industrielles et tertiaires ? Les indicateurs d'insertion des BTS et DUT regroupés en neuf familles professionnelles montrent que ce problème ne peut plus être ignoré.

Antoine Reverchon

Les bac + 2

POUR LES UNS, il s'agit de la mort annoncée des diplômés à bac + 2. Pour les autres, de simples ajouts dans le mille-feuille des formations supérieures. Si tant est qu'elle voie le jour : l'harmonisation européenne des études supérieures autour de deux pivots, la licence à bac + 3 et le maître à bac + 5, selon le « schéma 3, 5 ou 8 » annoncé par le rapport Attali et par Claude Allègre en mai 1998 à la Sorbonne, ne sera pas sans conséquences pour le niveau bac + 2. Le ministre de l'éducation nationale a certes pris d'emblée la précaution d'affirmer que les diplômés existants ne seraient pas remis en cause. Mais son discours, oscillant entre la nécessité politique d'avancer une « vraie réforme » et le souci diplomatique de la faire tenir dans un simple « sur-lignage » des niveaux de formation, a nourri la confusion et les inquiétudes.

Si le niveau de référence devient la licence, les diplômés à bac + 2 ne vont-ils pas immanquablement se transformer en coquilles vides ? Il ne fait en effet pas de doute, aux yeux des acteurs universitaires, que la création d'une « licence professionnelle », prévue par le ministre, entraînera une poursuite d'études généralisée des BTS et des DUT, qui concerne déjà 39 % des premiers et 65 % des seconds. Le mérite de la réforme serait au moins, selon les directeurs d'IUT, d'éviter ainsi les « mauvaises » poursuites, celles qui conduisent actuellement un

MODE D'EMPLOI

LES RÉSULTATS des DUT ont été collectés auprès des services de scolarité de tous les IUT (sauf Guyane), ceux des BTS auprès des rectorats et du ministère de l'agriculture, que nous remercions.

Les résultats sont présentés par ordre alphabétique des formations agricoles, industrielles et enfin tertiaires.

Dans ce supplément sont présentés, faute de place, d'une part les trente cinq meilleurs résultats à tous les DUT, d'autre part les deux meilleurs résultats par académie des quatorze BTS les plus fréquents (préparés dans au moins 105 établissements différents).

LES TABLEAUX

● **LES DUT**
La première colonne (diplômés) indique, le nombre d'étudiants inscrits en deuxième année ayant obtenu leur DUT en 1998, après deux ou trois ans d'études. Les diplômés par la voie de l'apprentissage y sont intégrés.

La deuxième colonne (rendement) est le pourcentage d'étudiants qui, entrés en 1996 en première année d'IUT, en sortent di-

plômés en deux ans. C'est sur cette colonne que se fait le classement national des IUT.

La troisième colonne (DUT %) indique le pourcentage d'étudiants qui, inscrits en deuxième année en 1998, ont obtenu leur diplôme à la fin de l'année, qu'ils aient mis deux ou trois ans pour y parvenir.

La quatrième colonne (sélectivité) est le rapport entre le nombre de places offertes et le nombre de candidats à l'entrée dans ce département d'IUT.

Le classement des IUT selon leur « rendement » est cependant insuffisant pour évaluer les résultats. Le rapprochement entre le rendement (2^e colonne) et le taux global de réussite au DUT (3^e colonne) permet d'affiner l'analyse. Ainsi, dans certains IUT, la faible proportion d'étudiants reçus en deux ans est compensée par un fort taux global de réussite.

Enfin, la sélectivité (4^e colonne) indique la probabilité d'accéder à un IUT et témoigne de son image de marque, cause de l'afflux plus ou moins grand de candidats.

La combinaison de ces critères permet de définir

des profils d'établissement : vaut-il mieux combiner forte sélectivité et faible rendement, ou l'inverse ? A chacun de choisir, en fonction de ses performances scolaires et de ses aptitudes.

● LES BTS

La première colonne (reçus %) indique le pourcentage de réussite au BTS (reçus/inscrits) à la session 1997. Sur cette colonne se fait le classement des établissements à l'intérieur d'une académie. Les établissements ayant inscrit moins de dix candidats au BTS figurent hors classement.

La deuxième colonne (inscrits) donne le nombre d'élèves présentés au BTS

par l'établissement.

Le classement des BTS est d'apparence plus simple, puisque basé sur un taux de réussite à l'examen. Il est toutefois indispensable de tenir compte du nombre de candidats présentés. Des établissements, souvent privés et hors contrat, ont tendance à ne présenter à l'examen que leurs meilleurs éléments afin d'obtenir un bon taux de réussite.

Il faut donc vérifier auprès de l'établissement l'effectif de deuxième année, afin de croiser ce chiffre avec le nombre de candidats présentés.

Jean Lamoure et
Antoine Reverchon

SUR LE MINITEL (3615 LEMONDE, 2,23 F/min)

Sont présentés les résultats complets d'environ 4 000 établissements aux 125 spécialités de BTS, et des 100 IUT aux 23 spécialités de DUT. Un premier écran permet de choisir entre BTS et DUT ; un deuxième entre formations agricoles (pour les BTS), industrielles et tertiaires ; un troisième entre les formations affichées ; un quatrième entre les académies où cette formation est dispensée.

SUR INTERNET (<http://www.lemonde.fr>)

Outre les articles de ce supplément, figurent des fiches signalétiques sur chacun des 100 IUT, ainsi que le détail des 266 formations en un an post-DUT qu'ils proposent.

La recherche des fiches s'effectue à partir d'un formulaire, par lieu d'implantation de l'établissement, par spécialité enseignée, ou, pour les formations post-DUT, par domaine.

LYCÉE PRIVÉ PASSY-ST HONORÉ BTS TERTIAIRES

Etablissement privé catholique sous contrat d'association

- BTS Comptabilité-Gestion
- BTS Assistant de Direction
- BTS Assistant de Gestion PME-PMI

Formation initiale sur 2 ans
Conditions d'admission :
Baccalauréat + dossier + entretien

Dates d'inscription : dès Janvier

Coût des études :
entre 3 500 et 6 000 F par an
(modulable selon les revenus)

**"PORTES OUVERTES"
LE 5 MAI 1999 DE 14 H À 17 H**

le plus :

*suivi individualisé des étudiants
pour la présentation de leurs actions
en entreprise.*

117, av. Victor-Hugo
75116 PARIS

Tél. : 01 53 70 12 71

Fax : 01 45 53 18 85

Proximité RER

Charles de Gaulle - Etoile ou Av. Foch

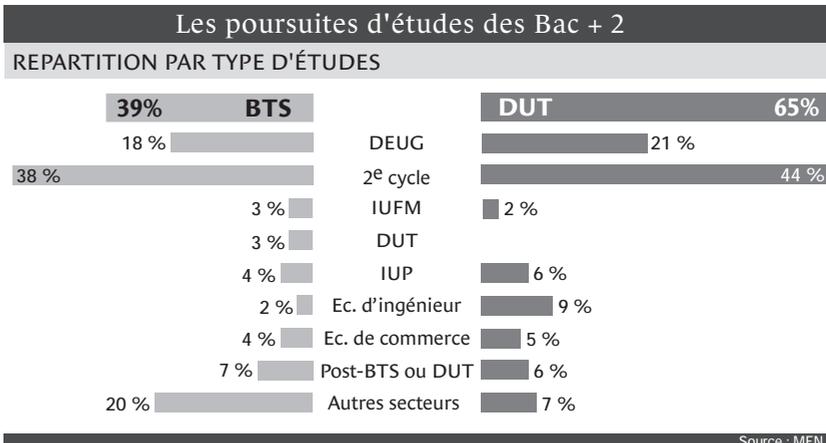
dans la tourmente

diplômé sur cinq à repartir de zéro en DEUG. Un autre mérite serait, accessoirement, de permettre aux diplômés d'accéder aux concours de catégorie A de la fonction publique, ouverts aux seuls titulaires d'une licence.

Il est également certain que tous les diplômés délivrés à l'issue des années complémentaires post-DUT et post-BTS seront remplacés par la future licence professionnelle. DNTS (diplôme national de technicien spécialisé), DU (diplôme universitaire), FCIL (formation complémentaire d'initiative locale), etc., tous ceux que le ministère appelle les « titres flous », sont d'autant plus menacés qu'ils sont appelés à verser au pot de la réforme les moyens (plates-formes techniques et enseignants) dont ils disposaient jusqu'à présent : la nouvelle licence, en effet, ne bénéficiera pas de moyens spécifiques dans le budget de l'enseignement supérieur.

L'interrogation reste en revanche totale... sur l'essentiel : quel sera le contenu de cette année d'études supplémentaire ? Le ministère de l'éducation tablait au départ sur une année de stage, qui aurait au passage permis de faire des économies. Mais l'idée bute sur les limites des entreprises en matière de capacité d'accueil. Le principe de l'alternance paraît difficilement applicable pour la même raison, car il faudrait alors limiter l'entrée en licence au nombre de recrute-

L'éventuelle création d'une « licence professionnelle », dans le cadre de la réforme dite du « 3, 5 ou 8 », remettrait en cause l'organisation des BTS et des DUT



ments acceptés par les entreprises. Or la direction des enseignements supérieurs s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas de sélection d'entrée ; elle parle donc désormais d'une « licence à part entière, ayant pour vocation principale d'aller vers l'insertion, et pour vocation secondaire la poursuite d'études », qui comprendrait 700 heures d'enseignement, dont 300 de stage.

Mais s'agira-t-il d'une 3^e année dans la même discipline ? Cette hypothèse est a priori rejetée par le ministère. S'agit-il alors d'y ajouter une spécialisation locale, comme

c'est le cas des post-DUT et post-BTS ? Ou bien d'élargir le champ de compétences des actuels BTS et DUT ?

DOMAINES CONNEXES

Pour Patrick Boucly, président du conseil de perfectionnement du Conservatoire national des arts et métiers, « l'idée de la licence professionnelle n'est bonne que si l'on y fait effectivement autre chose que la spécialité amont des bac + 2. Car on s'aperçoit à l'usage que les difficultés d'insertion de ces diplômés » (Suite page 5)

CFA SUP 2000 CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE
CFA Interprofessionnel et Inter-Universitaire. Géré à parité par des Entreprises et des Universités. Pour les jeunes de moins de 26 ans.

30 FORMATIONS SUR 16 SITES :

DIPLÔMES BAC + 2		DIPLÔMES BAC + 3		DIPLÔMES BAC + 5	
• DUT Génie Biologique	IUT Créteil (94)	• Titre Homologué Enveloppe du Bâtiment	IUT Sénart (77)	• Maîtrise de Sciences de Gestion	Univ. Paris XII - St-Maurice (94)
• DUT Mesures Physiques	IUT Orsay (91)	• DNTS Génie Logiciel en Environnement Distribué	IUT Villetaneuse (93)	Univ. Paris XIII - Villetaneuse (93)	Univ. Paris X - Nanterre (92)
• DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle	IUT Ville d'Avray (92)	• DNTS Conception et Production Automatisée - Option : CFAO	IUT Saint-Denis (93)	• Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières	Univ. Paris XII - Créteil (94)
	IUT Villetaneuse (93)	• Licence Génie des Systèmes Industriels	Univ. Paris X - IUP Ville d'Avray (92)	• Maîtrise de Management Commercial	Univ. Paris XII - La Varenne-St-Hilaire (94)
• DUT Génie Mécanique et Productique	IUT Ville d'Avray (92)	• Licence Génie des Systèmes Industriels, spécialité : Maintenance Industrielle	Univ. Paris XII - IUP de Sénart (77)	• Maîtrise Achat International	Univ. Paris-Sud - IUP Sceaux (92)
• DUT Génie Thermique et Energie	IUT Ville d'Avray (92)	• Licence Génie Electrique et Informatique Industrielle	Univ. Paris XII - IUP Créteil-Vitry (94)		
• DUT Génie des Télécommunications et des Réseaux	IUT Créteil-Vitry (94)	• Licence de Management Commercial	Univ. Paris XII - St-Maurice (94)		
	IUT Villetaneuse (93)				
• DUT Génie Industriel et Maintenance	IUT Sénart (77)	DIPLÔMES BAC + 4			
• DUT Informatique	IUT Sénart - Fontainebleau (77)	• Maîtrise Génie des Systèmes Industriels	Univ. Paris X - IUP Ville d'Avray (92)		
	IUT Villetaneuse (93)	• Maîtrise Génie des Systèmes Industriels, spécialité : Maintenance Industrielle	Univ. Paris XII - IUP Sénart (77)		
	IUT Orsay (91)	• Maîtrise de Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion	Univ. Paris XII - Créteil (94)		
• DUT Techniques de Commercialisation	IUT Créteil (94)	• Maîtrise Génie Electrique et Informatique Industrielle	Univ. Paris XII - IUP Créteil-Vitry (94)		
	IUT Sénart (77)	• Maîtrise d'Ingénierie Mathématiques - Option Assurances	Univ. Marne-La-Vallée (77)		
	IUT Cergy (95)				
	IUT Saint-Denis (93)				
	IUT Sceaux (92)				
	IUT Vélizy-Rambouillet (78)				
• DUT Gestion des Entreprises et des Administrations	IUT Sénart - Fontainebleau (77)				
	IUT Saint-Denis (93)				
	IUT Villetaneuse (93)				
	IUT Sceaux (92)				

CFA SUP 2000, un partenariat Entreprise - Université
Moulin de la Chaussée - Place Jean-Jaurès 94410 Saint-Maurice Tél. : 01 43 53 68 00 - Fax : 01 43 53 67 90
E-mail : administration@cfa-sup2000.asso.fr - www.cfa-sup2000.asso.fr

LES RÉSULTATS AUX DUT

Spécialités industrielles

Chimie

IUT (Antenne)	Dipl.	Rend.	DUT	Sélect.
1 Rennes	97	87	100	10
2 Lyon A	88	82	97	11
3 Béthune	97	81	96	25
4 Rouen	108	80	96	24
- Montpellier	60	80	88	9
6 Clermont-F. (Le Puy)	42	77	100	21
7 Montpellier (Sète)	38	76	97	14
- Poitiers	100	76	96	16
- Orsay	105	76	88	12
10 Grenoble A	103	74	97	15
- Strasbourg-Sud	81	74	92	18
12 Toulouse A (Castres)	62	72	91	12
13 Orléans	71	68	99	14
14 Metz (Saint-Avold)	48	63	98	21
- Le Mans	96	63	90	21
16 Besançon-Vesoul	66	61	92	20
17 Marseille	80	60	92	18
18 Lille A	97	47	80	17

Génie biologique

1 Nantes (la Roche-sur-Y)	44	96	100	6
- Angers	105	96	97	7
3 Saint-Étienne	49	94	96	7
4 L-Pasteur Schiltigheim	74	93	100	8
5 Montpellier	96	92	98	4
6 Brest	113	89	100	5
7 Limoges	44	88	100	11
- La Rochelle	87	88	99	7
- Lyon A (Bourg-en-Bresse)	122	88	99	5
- Nancy-Brabois	159	88	97	9
- Caen	103	88	97	7
12 Perpignan	67	87	100	7
- Metz (Thionville)	46	87	98	11
- Toulon	76	87	96	11
15 Dijon	102	86	99	9
16 Tours	112	85	99	6
- Clermont-Ferrand	112	85	98	10
18 Périgueux	67	83	94	13
19 Clermont-F. (Aurillac)	58	82	98	9
20 Avignon	20	80	100	29
- Calais-Boulogne	42	80	93	10
22 Évreux	88	79	98	17
23 Lille A	112	78	89	9
24 Laval	58	77	100	11
25 Pays Adour (Mont-de-M)	38	76	86	14
26 Quimper	98	73	93	8
27 Colmar	48	72	100	21
- Créteil	116	72	93	7
- Lannion (Saint-Brieuc)	57	72	90	8
30 Amiens	70	69	100	19
31 Toulouse A (Auch)	61	66	98	6
32 Corte	25	52	89	25

Génie chimique, génie des procédés

1 Rouen	27	100	100	12
2 Saint-Nazaire	82	91	99	26
3 Toulouse A	96	82	93	14
4 Lyon A	40	80	85	9
5 Amiens (Saint-Quentin)	18	67	90	62
6 Nancy-Brabois	121	66	85	36
7 Caen	34	62	85	15

Génie civil

1 Marne-la-Vallée	75	90	100	68
2 Saint-Nazaire	103	83	97	27
3 Bordeaux 1 (Talence)	90	76	92	19
4 Rennes	104	75	97	19
5 Le Havre	63	74	91	40
6 Grenoble A	96	73	96	25
7 La Rochelle	74	71	96	22
8 Reims Léonard-de-Vinci	93	69	95	34
- Strasbourg-Sud	103	69	93	30
10 Lyon A	105	68	99	20
11 Toulouse A	137	67	96	27
- Nancy-Brabois	89	67	91	31

13 Nîmes	99	66	94	35
14 Cergy-Pontoise	74	64	96	30
- Bourges	55	64	93	36
16 Béthune	105	61	95	34
- Limoges (Egletons)	91	61	93	42
18 Amiens	68	45	78	39

Génie électrique et informatique industrielle

1 Ville-d'Avray	100	86	93	14
2 Annecy Sport-Etudes	11	85	100	41
3 Chartres	25	82	96	25
- Angers	117	82	85	23
5 Cachan (Eep)	113	81	90	20
6 Tarbes	44	76	92	21
7 Toulon	116	75	81	91
8 Tours	106	74	95	23
9 Longwy	45	73	92	87
- Montpellier	84	73	88	20
11 Annecy	69	71	82	24
12 Rennes	127	70	91	15
13 Cachan (El)	112	69	96	16
- Bordeaux 1 (Talence)	133	69	88	23
15 Nantes	82	68	85	15
- Grenoble A 2	82	68	84	13
17 Rouen	94	66	92	37
- Louis-Pasteur Haguenau	33	66	92	27
19 Nancy-Brabois (St-Dié)	37	65	100	29
20 Grenoble A 1	86	64	87	13
21 Lyon B	151	63	83	23
22 Brest	99	62	91	19
- Poitiers	88	62	90	31
24 Nîmes	98	61	93	25
- Limoges (Brive)	53	61	87	34
26 Saint-Étienne	105	59	93	29
- Lille A	116	59	93	24
- Valenciennes	83	59	86	21
29 Calais-Boulogne	75	57	77	41
- Nice	103	57	69	30
31 Nancy-Brabois	74	56	85	22
32 Châteauroux	37	55	93	106
- Béthune	77	55	88	18
- Sénart-Fontainebleau	52	55	87	36
35 Lannion	79	54	90	20
- Troyes	83	54	89	31
- Grenoble A l'Isle-d'Abeau	29	54	81	28
- Le Creusot	74	54	80	38

Génie industriel et maintenance

1 Saint-Nazaire	75	87	99	31
2 Sénart-Fontainebleau	43	86	88	48
3 Limoges (Tulle)	17	74	94	67
4 Chartres	35	69	90	50
5 Reims (Chalons-en-C)	34	67	100	42
- Lyon B	58	67	91	45
7 Épinal	45	63	98	63
- Toulon	44	63	80	33
9 Poitiers (Châtelleraut)	52	62	87	42
- Perpignan	43	62	86	55
11 Clermont-Ferrand	34	61	97	25
- Le Creusot (Châlon/S)	41	61	93	31
13 Saint-Denis	38	60	88	26
- Valenciennes	104	60	87	38
15 Saint-Omer-Dunkerque	35	59	81	54
16 L-Pasteur Schiltigheim	46	58	85	36
17 Rennes (Saint-Malo)	32	56	89	26
18 Tremblay-en-France	21	54	88	40
19 Roanne	39	53	89	66
20 Lorient	59	50	84	25
- Blagnac	26	50	81	14
22 Metz (Thionville)	27	48	93	53
23 Besançon-Vesoul (Vesoul)	31	43	72	32

Génie mécanique et productique

1 Ville-d'Avray	108	97	100	17
2 Annecy Sport-Etudes	8	89	100	50
3 Nantes	92	83	93	15
4 Annecy	73	82	88	30
5 Angers (Cholet)	36	78	97	33
- Lyon B	252	78	93	38
7 Cachan	124	77	87	20
8 Amiens	68	75	91	39
9 Tarbes	69	73	100	30

10 Reims Léonard-de-Vinci	106	72	83	34
11 Belfort	52	69	90	46
12 Dijon	66	68	96	28
- Toulon	69	68	91	31
14 Blagnac (Figeac)	24	67	89	23
15 Béthune	64	66	91	29
- Besançon-Vesoul	80	66	80	33
17 Mulhouse	71	64	87	51
- Angoulême	52	64	80	38
- Montluçon	38	64	73	49
20 Alençon	66	63	92	55
- Le Havre	49	63	83	40
22 Rennes	84	62	90	22
23 Aix-en-Provence	91	61	99	18
- Grenoble A	92	61	90	23
- Le Creusot	45	61	79	24
26 Poitiers	86	60	100	33
- Saint-Étienne	79	60	81	29
- Bordeaux 1 (Talence)	79	60	77	25
29 Valenciennes	109	59	89	34
- Toulouse A	201	59	83	14
- Orléans	75	59	75	30
32 Nancy-Brabois	71	57	92	29
33 Bourges	55	56	86	45
34 Évry	82	55	86	26
35 Brest	62	54	57	24

Génie des télécommunications et réseaux

1 Montpellier (Béziers)	53	87	96	11
- Aix-en-P (Luminy)	39	87	89	14
3 Grenoble A	42	79	95	12
4 Rennes (Saint-Malo)	39	78	98	5
5 Blois	60	77	91	16
6 Annecy	40	76	95	14
7 Clermont-Ferrand	18	75	90	6
8 Colmar	43	69	98	16
9 Béthune	41	68	100	11
10 Pays Adour (Mont-de-M)	31	65	86	16
11 Belfort (Montbéliard)	46	62	79	15
12 Nancy-Brabois	53	61	91	13
13 Nice (Sophia-Antipolis)	37	58	88	26
- Blagnac	34	58	87	6
15 Vélizy	59	55	82	14
16 Créteil (Vitry)	51	47	91	10
- Villetaneuse	50	47	88	11

Génie thermique et énergie

1 Ville-d'Avray	56	77	92	20
2 Cherbourg (Saint-Lô)	28	74	100	45
3 Rouen	43	72	98	33
4 Montluçon	36	71	92	41
5 Marne-la-Vallée	39	68	100	99
6 Grenoble A	93	63	88	30
7 Évry (Brétigny)	39	60	93	40
8 Lorient	89	59	90	24
9 Poitiers	61	57	87	30
10 Saint-Omer (Dunkerque)	41	56	91	53
11 Marseille	46	55	92	28
12 Pays Adour (Pau)	38	54	97	43
13 Longwy	19	50	76	92
14 Belfort	29	44	83	74

Hygiène, sécurité, environnement

1 Colmar	81	92	95	10
2 Lorient	67	86	100	6
- Aix-en-Provence	76	86	97	12
4 Bordeaux 1 (Talence)	91	85	96	7
5 Saint-Denis	59	69	94	10

Mesures physiques

1 Lannion	119	90	96	16
2 Saint-Étienne	92	86	97	17
3 Blois	66	85	100	18
- Montpellier	83	85	90	19
5 Saint-Nazaire	89	78	98	23
- Bourges	63	78	97	24
7 Bordeaux 1 (Talence)	111	76	91	17
8 Reims Léonard-de-Vinci	78	75	98	21
- Limoges	89	75	97	20
10 Le Mans	45	73	96	18
- Paris-Jussieu	39	73	93	10

(Suite de la page 3)

ne sont pas liées au contenu disciplinaire de leur cursus, mais au manque de compétences dans des domaines connexes. C'est pourquoi ils viennent suivre au CNAM des enseignements de droit, de management social, de statistiques générales, de comptabilité... »

Pour leur part, les directeurs d'IUT et le Medef (ex-CNPF), par la voix de Bruno Lacroix, son vice-président en charge de la formation, se rejoignent pour prôner un modèle souple. « Il n'est pas sûr qu'il faille choisir entre l'approfondissement d'une spécialité, la formation transversale, l'acquisition d'une double compétence ou la coloration européenne avec un passage obligatoire à l'étranger, plaide Antoine de Lacheisserie, président de l'Association des directeurs d'IUT. Il faut laisser à chaque établissement la liberté de choisir entre ces diverses possibilités. »

Outre son contenu, les débouchés professionnels de la nouvelle licence font également question. Les BTS et DUT étant très appréciés des employeurs, la licence professionnelle ne risque-t-elle pas d'être un sous-diplôme sans reconnaissance dans le monde du travail ? Le Medef a d'emblée affirmé que les entreprises ne modifieraient pas leurs conventions collectives pour les adapter. Mais la position du patronat pourrait évoluer. Le ministère de l'éducation, qui espère voir s'ouvrir une discussion sur les référentiels de qualification, renvoie le débat sur les entrées à niveau bac + 3 dans les entreprises à une négociation avec les partenaires sociaux. « Le niveau bac + 2 reste pertinent dans les grandes entreprises où les conventions collectives conservent un caractère fort. Mais, dans les PME, se sont développées des professions intermédiaires à bac + 3 et 4 : il s'agit de répondre à cette évolution », affirme d'ailleurs Antoine de Lacheisserie.

Cet avis optimiste ne fait pourtant pas l'unanimité : « On risque d'assécher le vivier des bac + 2, alors qu'il reste un vrai niveau de sortie », déplore Patrick Fridenson au SGEN-CFDT, qui craint que « l'on ne se serve des jeunes comme de cobayes. »

Troisième interrogation : qui pourra préparer la licence professionnelle ? Le ministère a affirmé à plusieurs reprises qu'elle aura vocation à accueillir un public diversifié - BTS, DUT, DEUG, DEUST, salariés en formation continue - en modulant les enseignements en fonction de ces différents profils. Mais, dans la mesure où le diplôme sera délivré par et à l'université (alors que les BTS et les post-BTS dépendent des lycées), ne va-t-elle pas, dans la pratique, être réservée aux seuls DUT, déjà titulaires d'un diplôme universitaire ? « Les risques de déconnexion entre BTS et des DUT sont énormes, affirme Patrick Boucly, alors que les deux systèmes fonctionnent ensemble et ont montré avec succès qu'on pouvait former par deux voies différentes des diplômés qui donnent satisfaction aux entreprises. Il faudra donc veiller à ce que les BTS ne fassent pas les frais de la réorganisation. »

L'accueil des DEUG pose également problème : « Professionnaliser un DEUG en 400 heures de cours, nous ne savons pas le faire, affirme Antoine de Lacheisserie, qui défend l'idée d'un sas d'entrée pour ces derniers. Il ne faut pas essayer de régler deux problèmes en même temps : l'échec en DEUG et l'insertion des diplômés dans les professions intermédiaires. En accueillant des publics par trop disparates, on risque de reconstituer entre les licences la même hiérarchie qu'entre les bacs. »

Enfin, l'articulation entre la nouvelle licence et les possibilités de poursuite

d'études reste à définir : le ministère propose que les instituts universitaires professionnalisés (IUP) puissent, en recrutant à bac + 2 (au lieu de bac + 1 aujourd'hui), délivrer une licence professionnelle un an après, puis un mastère à bac + 5 (au lieu du diplôme d'ingénieur-maître actuel, à bac + 4). Mais un tel schéma implique un grand effort d'ajustement des contenus d'enseignement entre les futures licences, les IUP (qui délivrent actuellement des licences spécifiques) et les maîtrises existantes.

BATAILLES DE TERRITOIRE

Les positions des acteurs du monde éducatif sur ces différentes questions sont d'autant plus opposées qu'elles correspondent aussi à des batailles de territoire : qui va piloter la licence professionnelle ? Le ministère souhaite que toutes les composantes des universités y soient associées, et propose que la licence soit délivrée par des jurys mixtes comprenant des professionnels, sur le modèle des IUP. Mais les directeurs d'IUT ne voient pas forcément d'un bon œil les universités s'emparer du fruit de leurs efforts : soucieux de conforter leur territoire « technologique » au sein d'une culture universitaire souvent hostile, ils militaient pour le passage à trois ans de leurs formations.

Du côté du patronat, le souci est plutôt de ne pas encourager une poursuite d'études dont les conséquences sont difficiles à gérer en termes de classification et de rémunération. Pour Bruno Lacroix, « on ne se pose pas la bonne question au départ : quel doit être l'objectif de ces formations ? Au fil des années, les DUT sont déjà devenus des préparations à la poursuite d'études. L'université entend maintenant corriger cette dérive en voulant rajouter une troisième année de professionnalisation. Mais dans dix ans on dira qu'à son tour cette licence s'est transformée en propédeutique ! ».

La contestation du projet est d'autant plus vive qu'est mis en doute l'objectif d'harmonisation européenne avancé par le ministre, à partir du moment où celui-ci raisonne en années d'études. « Que signifie un diplôme européen à bac + 3 alors que le niveau bac n'est pas unifié dans tous les pays ? relève Patrick Fridenson. Les formations seront toujours de nature et de contenus différents d'un pays à l'autre. » « Parler en termes de diplôme n'a pas de sens », affirme également Bruno Lacroix, qui défend une

approche plus flexible en termes de compétences, et préfère promouvoir l'European Credit Transfer System (ECTS), programme communautaire qui établit des équivalences entre diplômés à partir de l'étude précise de leurs contenus. En revanche, Antoine de Lacheisserie remarque qu'« à l'heure actuelle il nous est difficile de dire à nos partenaires européens, notamment les Polytechnics britanniques et les Fachhochschulen allemandes, que nous faisons la même chose qu'eux en deux ans seulement », alors que les uns et les autres offrent des scolarités de trois ou quatre ans. La dimension européenne figure bien parmi les raisons qui amènent les directeurs d'IUT à soutenir le passage à bac + 3.

Mais, au-delà de l'influence que tel ou tel lobby peut avoir sur le processus de réforme, c'est le calendrier même de cette dernière qui reste incertain. Claude Allègre souhaiterait l'expérimenter dès la rentrée prochaine, en publiant, au mois de mars, les textes réglementaires nécessaires. Une expérimentation pourrait démarrer dans les universités qui renouvellent leur contrat quadriennal avec l'Etat cette année, à savoir la vingtaine d'établissements du Grand Sud, de Bordeaux à Dijon.

Mais les organisations étudiantes et les syndicats d'enseignants ont refusé, les 25 et 26 janvier, d'entériner ce calendrier, unanimement jugé intenable, et ont demandé le report de la réforme à 2000. De même, la Conférence des présidents d'université s'est dite prête à partir, « mais prudemment ». Au ministère, on affiche au final un pragmatisme prudent : « Si personne n'en veut pour 1999, on reportera la réforme. » Les bac + 2 devront attendre avant d'être fixés sur leur sort.

Nathalie Guibert

Quel sera le contenu de cette année d'étude supplémentaire ?

A l'origine, le rapport Attali

LE rapport « pour un modèle européen d'enseignement supérieur », remis en mai 1998 par Jacques Attali à Claude Allègre, préconisait d'instaurer le « 3, 5 ou 8 » sur la base de deux principes généraux, pour ne pas dire naïfs : « Aucun cursus ne doit déboucher sur une impasse ; tout nouveau diplôme devra obtenir sa reconnaissance dans les négociations collectives. » Quant à la licence, « diplôme à la fois général et professionnel », la commission Attali la définit comme le premier niveau qualifiant de l'université : après leur bac, au terme d'un premier semestre d'orientation, les étudiants choisiront un champ disciplinaire de spécialisation. « La troisième année sera plus fortement marquée par une orientation professionnelle généraliste ou technologique (avec notamment la possibilité d'un stage en entreprise). »

La réforme, prévoyait le texte, « ne conduira pas à supprimer les diplômes aujourd'hui délivrés à bac + 2. Les BTS et DUT trouveront très logiquement leur place dans la nouvelle architecture des cursus d'enseignement supérieur à finalité professionnelle ». Le texte entérinait ainsi une poursuite d'études généralisée : « A leur formation concentrée aujourd'hui sur deux ans s'ajoutera une année supplémentaire, avec un diplôme nouveau (la licence professionnelle, NDLR), destinée à permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle plus approfondie (...) par une formation en alternance. »

UNIVERSITÉ
TOULOUSE-III-LE-MIRAIL

IUT B
CAMPUS
DE FIGEAC

Avenue de Nayrac
46100 FIGEAC
Tél. 05.65.50.30.60
Fax 05.65.50.30.61
Email : IUT.
Figeac@wanadoo.fr

DUT Techniques de Commercialisation

Admission sur dossier des bacheliers STT acc, ES, L, S, autres Bacs.
Débouchés : Fonctions commerciales (ventes, distribution commerciales, administration des ventes, ...), fonctions de gestion (logistique, export, ...).

DUT Génie Mécanique et Productique

Admission sur dossier des bacheliers STI Génie Mécanique (options MA, MB, MF), S (toutes spécialités, TI, SVT, M, PC, ...), autres Bacs.
Débouchés : Bureaux d'études, d'essais, Méthodes et industrialisation, Gestion de production, Production et contrôle, Organisation et assurance qualité, service d'achat, vente, après-vente, ...
Retenue 99 module d'enseignement unique en France : Traitement mécanique des solides recyclables et environnement.

Restauration dans les locaux de l'IUT et logement HLM proches du Campus réservés aux étudiants. Une navette fonctionne entre le centre ville et l'IUT. Ces aménagements sont soutenus par la Ville de FIGEAC.

Demande de dossier à partir du 1er février 1999 et inscription sur Minitel obligatoire, 3614 RACINES, à partir du 1er mars 1999 (procédure expliquée dans le dossier).

12 Anancy	66	72	99	22
- Toulouse A	83	72	89	11
14 Créteil	77	70	94	17
15 Poitiers (Châtelleraut)	43	69	88	19
16 Caen	107	67	86	27
17 Orsay (2 départements)	157	63	93	23
18 Valenciennes (Maubeuge)	42	62	95	41
- Grenoble A	120	62	85	17
20 L-Pasteur Schiltigheim	52	61	96	21
21 Belfort (Montbéliard)	48	58	96	50
- Metz	75	58	90	38
- Clermont-Ferrand	92	58	81	28
24 Lille A	67	56	72	18
25 Marseille	79	54	92	28
- Rouen	68	54	88	26
27 Saint-Denis	45	52	96	21
28 Évreux	28	49	76	25
29 Le Creusot	54	39	83	34

Organisation, génie de la production

1 Angoulême	23	96	96	28
2 Amiens (Soissons-Cuffies)	35	94	100	87
3 Nantes	77	89	100	33
4 Lorient	46	84	96	26
5 Anancy	69	82	96	32
6 Dijon (Auxerre)	19	79	100	34
7 Épinal	31	77	89	42
8 Bordeaux 1 (Agen)	50	75	85	48
9 Cergy-P. (Argenteuil)	32	73	97	28
10 Alençon	19	72	95	61
11 Nice (Sophia-Antipolis)	52	71	98	72
12 Belfort	38	67	93	61
- Valenciennes (Cambrai)	36	67	86	35
14 Orléans	31	66	97	27
15 Roanne	32	64	100	54
16 Béthune	40	63	82	29
17 Évry	35	60	92	33
18 Rodez	11	52	79	83
19 Montreuil	13	29	93	36

Sciences, génie des matériaux

1 Anancy	33	85	97	18
2 Nantes	43	84	96	17
3 Nîmes	42	74	89	22
4 Mulhouse	50	72	100	38
5 Le Creusot (Châlons/S)	20	68	95	24

Spécialités tertiaires

Carrières juridiques

1 Colmar	137	94	100	18
2 Rouen	114	77	97	13
- Lyon III Jean-Moulin	77	77	91	9
4 Lille C	114	75	95	19
5 Grenoble B	119	71	93	15
6 Perpignan (Narbonne)	57	68	92	14
7 Amiens (Laon)	65	60	96	18
- Villetaneuse	121	60	79	14

Carrières sociales

1 Rennes	80	97	94	4
2 Grenoble B	80	94	98	2
3 Bordeaux B	162	91	96	8
4 Paris Av. de Versailles	93	85	100	4
- Tours	73	85	94	5
6 Le Havre	46	82	96	4
7 Périgueux	46	79	88	15
8 Lille B	98	76	84	10
9 Aix-en-Provence	57	75	100	21

Gestion administrative et commerciale

1 Reims (Charleville-M)	45	81	92	23
2 Saint-Étienne	64	76	88	21
- Saint-Étienne	64	76	88	21
4 Lyon III Jean-Moulin	56	75	95	19
5 Dijon (Nevers)	25	58	89	22

Gestion des entreprises et des administrations

1 Sénart (Fontainebleau)	198	92	100	25
2 Anancy	105	91	98	21
3 Rennes	187	90	96	11

- Angers	134	90	92	18
5 Lyon Bron	61	89	98	15
- Grenoble B (Vienne)	47	89	96	21
- Caen	149	89	96	17
8 Nantes	147	85	95	14
- Paris Av. de Versailles	159	85	94	7
10 Bordeaux Montesquieu	51	84	94	6
11 Beauvais	65	80	94	42
- Marseille	148	80	93	21
- Grenoble B	138	80	85	14
14 Orléans	118	79	92	18
15 Nantes (la Roche-sur-Y)	63	78	100	16
- Rennes (Saint-Malo)	119	78	98	17
17 Troyes	112	77	93	20
18 L-Pasteur Schiltigheim	66	76	100	20
- Reims Léonard-de-Vinci	140	76	95	20
20 Nancy-Verdun	141	74	99	17
- Tours	129	74	91	17
- Besançon-Vesoul	132	74	88	22
23 Marne-la-Vallée (Meaux)	78	73	100	100
- Valence	135	73	92	31
- Montpellier	86	73	92	8
- Sénart-Fontainebleau	99	73	91	20
- Lens	83	73	86	20
- Poitiers (Niort)	70	73	82	19
29 Aix-en-Provence (Gap)	59	72	100	44
- Lyon A	122	72	97	16
- Roanne	78	72	83	30
32 Nice	152	71	94	22
- Poitiers	118	71	88	21
34 Longwy (Briey)	8	70	80	25
35 Calais-Boulogne	75	69	100	27
- Limoges (Brive)	55	69	95	26
- Sceaux 2	144	69	89	10
- Bourges	122	69	88	27
- Saint-Étienne	125	69	86	26

Gestion logistique et transports

1 Lyon Bron	36	88	100	17
2 Bordeaux (Bruges)	71	83	93	18
- Besançon-Vesoul (Vesoul)	57	83	92	25
4 Chartres	58	77	98	25
5 Saint-Nazaire	69	71	96	23
- Reims Léonard-de-Vinci	42	71	91	17
7 Beauvais (Creil)	37	67	100	48
8 Aix-en-Provence	80	66	93	28
9 Le Creusot (Châlons/S)	91	65	95	30
- Mulhouse	51	65	88	31
11 Lille B	70	63	88	43
- Perpignan	52	63	87	36
13 Alençon	40	62	77	25
14 Montluçon	48	59	94	44
- Évry	76	59	93	25
16 Quimper	70	58	86	19
17 Le Havre	69	56	83	28
- Metz (Sarreguemines)	33	56	80	28
19 Tremblay-en-France	34	55	81	26
20 Châteauroux (Issoudun)	15	52	68	108

Information - communication

1 Nancy-Verdun	157	91	96	13
2 Paris Av. de Versailles	91	90	98	4
3 Tours	77	89	94	6
4 Caen (Ifs)	51	88	100	18
5 Toulouse A	96	87	93	8
6 Lyon III Jean-Moulin	48	86	100	9
- Lannion	71	86	97	5
8 Bordeaux A	183	84	94	5
9 Grenoble B	94	82	98	10
- Strasbourg-Sud	98	82	92	15
11 Ville-d'Avray (Nanterre)	48	81	89	17
12 Nice (Sophia-Antipolis)	95	80	97	21
13 Besançon-Vesoul	140	77	96	11
14 Le Havre	67	76	94	10
15 Aix-en-Provence	43	67	96	13
16 Dijon	64	64	78	20
17 Lille B	37	60	93	22

Informatique

1 Montpellier	89	81	86	13
2 Calais-Boulogne	48	80	94	22
3 Caen (Ifs)	43	78	88	10
4 Sénart (Fontainebleau)	41	77	87	13
5 Orléans	61	75	98	11
6 Grenoble B	115	73	89	15

7 Lyon A (Bourg-en-Bresse)	100	71	96	12
- Lannion	89	71	93	14
9 Reims Léonard-de-Vinci	87	69	83	20
10 Paris Av. de Versailles	140	68	92	9
11 Nantes	81	67	85	9
12 Bordeaux 1 (Talence)	85	66	89	14
13 Montreuil	62	65	89	6
14 Valence	49	60	92	27
- Le Havre	59	60	84	32
16 Nancy-Brabois (St-Dié)	38	59	95	34
- Nice	68	59	92	18
- Nancy-Verdun	93	59	88	23
- Orsay (2 départements)	155	59	87	12
20 Limoges	51	55	86	16
- Strasbourg-Sud	69	55	84	16
22 Vélizy	60	53	98	19
- Vannes	56	53	84	10
- Lille A	76	53	75	11
- Lens	31	53	57	17
26 Dijon	75	51	97	24
27 Belfort	58	50	85	21
- La Rochelle	54	50	67	12
29 Rodez	24	49	86	16
- Toulouse A	128	49	84	11
31 Clermont-Ferrand	76	48	75	18
32 Aix-en-Provence	59	46	83	17
33 Metz	43	44	90	14
34 Villetaneuse	95	42	86	20
- Blagnac	58	42	79	13

Services et réseaux de communication

1 Marne-la-Vallée (Meaux)	91	84	100	74
2 Vélizy	48	82	96	9
3 Toulon (Saint-Raphaël)	63	78	95	20
4 Nancy-Verdun	37	73	90	18
5 Grenoble A l'Isle-d'Abeau	44	66	98	17

Statistiques et traitement informatique des données

1 Grenoble B	94	81	90	33
- Perpignan (Carcassonne)	43	81	88	30
3 Poitiers (Niort)	43	74	93	24
- Pays Adour (Pau)	64	74	84	25
5 Paris Av. de Versailles	65	71	90	17
6 Metz	46	64	90	26
7 Vannes	82	63	87	23
8 Lille C	63	60	86	27

Techniques de commercialisation

1 Saint-Nazaire	129	93	93	22
- Évreux	52	93	93	17
3 Angers	96	92	92	14
4 Dijon (Auxerre)	61	91	97	31
5 Lannion (Saint-Brieuc)	74	90	93	9
- Lille C	140	90	90	22
- Lyon B	169	90	90	17
8 Montpellier	159	88	100	7
- Beauvais	66	88	97	41
10 Strasbourg-Sud	106	87	97	17
- Montluçon (Moullins)	45	87	96	46
12 Amiens (Laon)	40	86	98	37
- Bayonne	124	86	96	17
14 Toulon	134	85	99	19
- Aix-en-Provence	91	85	97	14
16 Anancy	99	84	100	20
- Avignon	72	84	96	23
18 Marne-la-Vallée (Meaux)	94	83	100	74
- Laval	97	83	96	25
- Nice	180	83	96	12
- Troyes	156	83	95	21
22 Sceaux 1	145	82	99	12
23 Quimper	167	80	98	12
- Amiens	118	80	92	29
- Tarbes	91	80	92	17
26 Montpellier (Béziers)	64	79	98	18
- Sénart-Fontainebleau	130	79	94	18
- Belfort	139	79	93	28
29 Le Havre	110	78	85	24
30 Poitiers (Châtelleraut)	59	77	97	13
- Saint-Étienne	134	77	96	27
- Évry	89	77	96	21
33 Caen (Lisieux)	47	76	100	17
34 Tours (agro-alimentaire)	47	75	100	41
- Cherbourg	88	75	95	34

Christian Forestier, chargé d'un rapport sur l'articulation entre lycée et formation à bac + 2

« Éviter un décrochage entre BTS et DUT »

« Tracer une voie technologique, claire et efficace en termes d'insertion demeure l'un des vœux pieux des ministres successifs. Pourquoi n'y parviennent-ils pas ?

— La voie technologique, au lycée comme en BTS ou en IUT, est victime de deux types de dysfonctionnements : d'une part un manque d'effectifs dans les spécialités du secteur secondaire et un trop-plein dans les spécialités tertiaires, d'autre part le problème de l'articulation entre le lycée et le post-bac.

» Le problème quantitatif tient à des raisons culturelles. Les formations techniques industrielles, assimilées au travail de production, n'attirent ni les jeunes ni leurs familles, tandis que les formations tertiaires, censées être en phase avec la « tertiarisation » de la société, ont développé une image positive. Or cette tendance ne joue en réalité que sur l'insertion des plus hauts niveaux de formation. En outre, plusieurs verrous bloquent l'accès aux séries du bac et aux BTS industriels. D'abord l'offre de

Il faut rendre plus attractives les spécialités industrielles, ouvrir les spécialités tertiaires aux poursuites d'études

ces formations est réduite et concentrée dans des lycées typés. On continue de penser que leur mise en place nécessite des équipements lourds et coûteux, ce qui n'est pas toujours vrai.

» Ensuite, contrairement à ce que prévoyait la réforme des lycées de 1992, les établissements continuent d'orienter quasi exclusivement vers ces spécialités les élèves qui ont choisi les options technologiques en seconde. Les spécialités tertiaires, elles, n'exigent pas de tels prérequis et sont en outre présentes sur l'ensemble du territoire. Ces deux éléments ont contribué à en faire trop souvent des voies de relégation.

» Se pose ensuite le problème de l'après-bac. Pour les titulaires d'un bac de sciences et techniques industrielles (STI) ou de sciences et techniques de laboratoire (STL), qui ne représentent qu'un tiers des bacheliers technologiques, la situation est fluide et saine. Même lorsqu'ils choisissent de se présenter directement sur le marché du travail (ce cas demeure certes marginal), ils s'en sortent. Quant à la poursuite d'études, rappelons que les bacheliers STI sont avec les bacheliers S ceux qui ont le maximum de chances d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur dans les trois ans qui suivent le bac. Les choses sont beaucoup plus compliquées pour les bacheliers des séries tertiaires. Si une bonne moitié d'entre eux trouvent une place en BTS ou en IUT, les autres se retrouvent à l'université, où à peine 10 % obtiennent un DEUG. Les bacheliers en sciences médico-sociales (SMS) n'ont quant à eux aucune offre de formation en IUT ou BTS.

— Comment remédier aux inégalités entre spécialités industrielles et tertiaires ?

— Il faut développer une stratégie en amont : rendre les séries industrielles du bac plus présentes sur le territoire, plus attractives et plus lisibles. Ces séries sont vécues comme difficiles (le taux de réussite au bac est l'un des plus bas) ; il faut alléger les horaires, moderniser les contenus. Parallèlement, l'expérimentation doit y être développée. On peut aussi penser à un recentrage des formations autour de grandes spécialités, les séries STI et STL avec leurs nombreuses options n'étant guère lisibles. L'information auprès des familles et auprès des filles doit être développée. Pour le post-bac, il faut augmenter l'offre de formation dans les BTS et les IUT, en privilégiant l'accueil des bacheliers en sciences et technologies du tertiaire (STT) tout en respectant l'adéquation entre cette offre et les flux de sortie des bacs.

» En dehors des BTS et des IUT, les débouchés des STI vers les classes prépas et les grandes écoles n'ont pas été assez mis en valeur par l'Education nationale. Les élèves qui font ce choix réussissent pourtant. De grandes écoles, telles que les Arts et Métiers ou les INSA, sont même demandeurs de ces profils. Mais on ne dit pas assez à ces jeunes qu'ils ont, pour certains, vocation à intégrer une grande école et ils s'autocensurent.

— Les poursuites d'études concernent aussi les bacheliers professionnels. Que peut leur offrir la voie technologique ?

— Là encore, une partie de la réponse est

à chercher avant le bac. Les passerelles entre la voie professionnelle et la voie technologique au lycée doivent être confortées : les premières d'adaptation constituent une bonne formule. Pour le post-bac, sans aller jusqu'à instaurer des BTS spécialisés pour les bacheliers professionnels, il est possible d'imaginer des BTS adaptés à ce type de public, avec une période de remise à niveau. Mais il ne faut pas créer une année supplémentaire d'adaptation ; elle allongerait la durée des études, alors que ces bacheliers sont déjà plus âgés que la moyenne.

— Quel sort attendent les titulaires d'un BTS ou d'un DUT dans le cadre du schéma « 3, 5 ou 8 » ?

— On peut penser que les sortants d'IUT trouveront leur place dans la future licence professionnelle, leur bagage étant plus adapté à la poursuite d'études. L'Education nationale traite mieux le passage des DUT à bac + 3 et, à tort ou à raison, fait implicitement une différence entre BTS et DUT. Pourtant, en termes d'utilité sociale, les deux sont équivalents. D'ailleurs les entreprises, surtout dans le secteur secondaire, ne font pas de distinction. Il ne faut donc pas qu'il y ait de décrochage entre les BTS et les DUT, l'enjeu du « 3, 5 ou 8 » étant d'amener au niveau licence tous ceux qui le souhaitent. Nos bac + 2 sont bons ; une troisième année devrait être l'occasion de mettre davantage d'alternance dans les cursus.

Propos recueillis par
Stéphanie Le Bars

CHRISTIAN Forestier, recteur de l'académie de Versailles depuis janvier 1998, a été chargé d'un rapport sur l'articulation entre lycée, BTS et IUT. Recteur de Reims de 1981 à 1983, il est chargé de mission pour l'enseignement technologique supérieur auprès du secrétariat d'Etat à l'enseignement technique de 1985 à 1986, époque à laquelle sont créés les bacs pro. De 1989 à 1992, il est recteur de Créteil puis directeur des lycées et collèges jusqu'en 1995, où il suit la mise en place de la réforme des lycées. De 1995 à 1997, il est directeur des enseignements supérieurs, où il procède au lancement de la réforme universitaire de François Bayrou.

"ORIENTATIONS SERVICE" POUR CHOISIR SA FORMATION

Filières, débouchés, métiers :
L'information personnalisée

Mme. Mlle M. _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Niveau d'études 98/99 _____
Dernier diplôme obtenu _____
Série du bac _____ Age _____
Tél. _____

désire recevoir gratuitement une documentation sur les secteurs suivants
(cochez la ou les filières - 4 au maximum - qui vous intéressent) :

- | | |
|---|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Ecoles d'ingénieurs | 14 <input type="checkbox"/> Les métiers de la scène |
| 2 <input type="checkbox"/> Ecoles de commerce | 15 <input type="checkbox"/> Multimédia |
| 3 <input type="checkbox"/> 3 ^e cycles spécialisés, MBA | 16 <input type="checkbox"/> Paramédical |
| 4 <input type="checkbox"/> Ecoles à vocation internationale | 17 <input type="checkbox"/> Publicité, marketing |
| 5 <input type="checkbox"/> Arts graphiques | 18 <input type="checkbox"/> Ressources humaines |
| 6 <input type="checkbox"/> Assistant de direction/Bureautique | 19 <input type="checkbox"/> Classes prépas commerciales |
| 7 <input type="checkbox"/> Assurance | 20 <input type="checkbox"/> Classes prépas médecine |
| 8 <input type="checkbox"/> Comptabilité/Expertise comptable | 21 <input type="checkbox"/> Formations en alternance |
| 9 <input type="checkbox"/> Environnement | 22 <input type="checkbox"/> Enseignement à distance |
| 10 <input type="checkbox"/> Informatique | |
| 11 <input type="checkbox"/> Journalisme | |
| 12 <input type="checkbox"/> Les métiers de l'Armée de Terre | |
| 13 <input type="checkbox"/> Les métiers de la Marine Nationale | |

ou par Minitel (1,29 F/mn)
3615 ORIENTATION

Coupon à adresser à :

"ORIENTATIONS SERVICE" - BP 43 - 93351 LE BOURGET CEDEX

Ces informations, facultatives, nous sont destinées ainsi qu'à nos partenaires contractuels. Pour exercer votre droit d'accès ou de rectification, ou ne plus recevoir de propositions, écrivez au Service Diffusion, 9 bis, rue de Vézelay, 75008 Paris. Loi n° 78-17 du 6.1.78. CNIL n° 311 563.

L'ECOLE FRANCO-ALLEMANDE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

vous propose une

FORMATION SUPERIEURE
FRANCO-ALLEMANDE
avec **DIPLÔMES**
(Français-Allemand)
orientée vers les métiers de

♦ **NEGOCIATEUR EXPORT**
BTS COMMERCE INTERNATIONAL
et "INDUSTRIEKAUFMANN"
Stage de 4 mois en Allemagne.

♦ **GESTIONNAIRE**
BTS COMPTABILITE GESTION
et "INDUSTRIEKAUFMANN"
Formation en alternance gratuite
et rémunérée.

- Bon taux de réussite aux examens
- Excellent taux de placement dans
les entreprises en Allemagne et
en France
- Ambiance franco-allemande

Possibilité de poursuite d'études en
2ème cycle universitaire franco-
allemand.

Komm and bau Deine Zukunft
mit uns auf!

EFACI

108, rue de Picpus - 75012 PARIS
Tél. : 01.43.46.04.61 - Fax : 01.43.46.30.57

LES RÉSULTATS AUX BTS

Spécialités agricoles

Analyse et conduite
des systèmes d'exploitation

Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 IAP Fontlongue (Miramas)	79	14
2 CFPPA Aix-en-Provence	10	10
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 Lycée (Chauny)	82	22
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 LEGTA Besançon (Dannemarie)	72	29
2 LEGTA Lons-le-S. (Montmorot)	54	24
ACADÉMIE DE BORDEAUX		
1 LEGTA Dax (Heugas)	92	12
2 CFPPA (Ahun)	88	16
ACADÉMIE DE CAEN		
1 CFTAP (La Ferté-Macé)	80	50
2 LEGTA (Coutances)	67	21
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 LEGTA Marmilh (Lempdes)	94	17
2 IP St-Dominique (Le Puy-en-V.)	72	18
ACADÉMIE DE CORSE		
1 Lycée agricole (Sartène)	45	11
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 LEGTA-Brie-Comte-Robert	63	16
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Lycée agricole (Fontaines)	90	21
2 LEGTA Nevers (Challuy)	76	17
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 LAP Poisy-Chavanod (La Balme)	89	28
2 LEGTA (Aubenas)	61	18
ACADÉMIE DE LILLE		
1 IAP Saint-Eloi (Bapaume)	82	22
2 IAHP Genec (Templeneuve)	81	37
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 LEGTA (Neuvic)	15	20
ACADÉMIE DE LYON		
1 LEGTA Cherve (Le Coteau)	77	13
2 CFA (Montbrisons)	70	10
ACADÉMIE DE MONTPELLIER		
1 IA La Raque (Lasbordes)	53	17
2 LEGTA Nîmes (Rodilhan)	50	12
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 LEGTA Meuse (Bar-le-Duc)	90	20
2 LEGTA Val-Seille (Château-S.)	83	30
ACADÉMIE DE NANTES		
1 AGRITEC (Angers)	95	19
2 LEGTA (Laval)	84	31
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 CFPPA (Heugas)	92	13
2 LEGTA (Bourges)	86	22
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 LEGTA Venours (Rouille)	91	11
2 LEGTA Venours (La Couronne)	88	16
ACADÉMIE DE REIMS		
1 LAP Reims (Thillois-les-M.)	76	29
2 CFPPA (Coutances)	58	12
ACADÉMIE DE RENNES		
1 CCPSA (Combourg)	91	11
2 EAP Les Vergers (Dol-de-B.)	86	21
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 LEGTA (Yvetot)	81	16
2 CFTA (Clèves)	62	13
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 LEGTA (Obernai)	80	20
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 LEGTA (Vic-en-Bigorre)	92	12
2 LEGTA (Albi)	85	34

Spécialités tertiaires

Action commerciale

Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Pasteur (Avignon)	96	24
2 Pratique commerce (Marseille)	91	43
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 CCI (Nogent sur Oise)	88	16
2 Gérard-de-Nerval (Soissons)	87	30
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 F.-Fléret (Morne-à-l'eau)	67	30
2 G.-Réache (Basse-Terre)	30	20

Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Saint-Jean (Besançon)	100	29
2 Le Grand-Chenois (Montbéliard)	96	28
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 A.-Brugière (Clermont-Ferrand)	90	29
2 Anne-Marie-Martel (Le Puy)	78	23
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Paul-Eluard (Saint-Denis)	96	25
2 G.-Brassens (Villeneuve-le-R)	91	23
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Le Castel (Dijon)	88	32
2 Saint-Bénigne (Dijon)	76	58
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Saint-Ambroise (Chambéry)	100	17
2 CEFIRE (Grenoble)	92	13
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 L. de Parry (Saint-Paul)	100	21
2 Roland-Garros (Le Tampon)	82	22
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Ind. et cial privé (Tourcoing)	100	26
- A.-Angellier (Dunkerque)	100	24
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Danton (Brive-la-Gaillarde)	92	26
- ESIG (Limoges)	92	13
ACADÉMIE DE LYON		
1 Des Chassagnes (Oullins)	98	42
2 La Mart.-Terreaux (Lyon 01)	90	31
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 J.-V.-Poncellet (Saint-Avold)	96	25
2 J.-B.-Colbert (Thionville)	94	31
ACADÉMIE DE NANTES		
1 Europe-R.-Schuman (Cholet)	96	24
2 ENSEC (Nantes)	93	28
- Jean-XXIII (La Roche-sur-Yon)	93	27
ACADÉMIE DE NICE		
1 Marie-France (Toulon)	100	14
2 Stanislas ens. technique (Cannes)	97	31
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Ste-Marie-Dominique (Bourges)	100	21
2 Voltaire (Orléans)	89	27
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Albert-de-Mun (Paris 07)	96	23
2 Jean-Lurçat (Paris 13)	91	34
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 Victor-Hugo (Poitiers)	92	25
2 Ernest-Perochon (Parthenay)	88	24
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Godart-Roger (Epernay)	90	31
2 Edmé-Bouchardon (Chaumont)	78	27
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Notre-Dame (Guingamp)	90	31
2 La Croix-Rouge (Brest)	86	28
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Gustave-Flaubert (Bihorel)	88	50
2 Georges-Dumézil (Vernon)	78	27
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Jeanne-d'Arc (Mulhouse)	96	23
2 ISEG (Strasbourg)	90	10
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Toulouse-Lautrec (Toulouse)	93	30
2 Bourdelle (Montauban)	88	26
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 P.-Corneille (Celle-St-Cloud)	96	24
- Notre-Dame (Verneuil-sur-S)	96	23

Assistant de direction

Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Victor-Hugo (Carpentras)	80	25
2 A.-de-Craponne (Salon-de-P)	79	28
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 CFA AFIDA (Saint-Quentin)	100	14
- CFA (Saint Quentin)	100	14
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 G.-Réache (Basse-Terre)	71	28
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Louis-Pergaud (Besançon)	88	25
2 G.-Cuvier (Montbéliard)	77	26
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 St-Alyre (Clermont-Ferrand)	90	31
2 S.-Weil (Le Puy-en-Velay)	75	28
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Jules-Ferry (Coulommiers)	90	21
2 Uruguay-France (Avon)	83	23

Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Lamartine (Mâcon)	93	15
2 Le Castel (Dijon)	78	36
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Gabriel-Fauré (Annecy)	100	24
2 Montplaisir (Valence)	96	23
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 Bellepierre (Saint-Denis)	86	22
2 Forma. Conseil (Ste Clotilde)	67	24
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Du Nordover (Grande-Synthe)	96	28
2 St-Vincent-de-Paul (Loos)	94	18
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Suzanne-Valadon (Limoges)	77	31
2 FC Privée (Brive)	27	11
ACADÉMIE DE LYON		
1 La Favorite (Lyon 05)	95	21
2 SOFOGEST-Pitiot (Lyon)	89	18
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 De La-Salle (Metz)	80	40
2 Frédéric-Chopin (Nancy)	79	34
ACADÉMIE DE NANTES		
1 N.-D.-du-Roc (La Roche-sur-Y.)	95	19
2 Gabriel-Touchard (Le Mans)	92	26
ACADÉMIE DE NICE		
1 Albert-1 ^{er} (Monaco)	89	18
2 Beau-Site (Nice)	74	27
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Jean-Zay (Orléans)	100	30
2 Philibert-Dessaignes (Blois)	96	27
- St-Paul-Bourdon-B (Orléans)	96	25
- La Providence (Blois)	96	23
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Le Rebours (Paris 13)	93	30
2 Emile-Dubois (Paris 14)	88	25
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 CFA Formavenir (Poitiers)	96	23
2 Jean-Dautet (La Rochelle)	86	35
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Marie-de-Champagne (Troyes)	82	33
- Immac.-Conception (St-Dizier)	82	17
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Javouhey-Kerbonne (Brest)	82	22
2 Beaumont (Redon)	81	26
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Michel-Anguier (Eu)	82	28
2 Porte Océane (Le Havre)	76	33
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Sainte-Clotilde (Strasbourg)	81	27
2 Inst de formation (Strasbourg)	77	30
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 N.-D.-de-la-Sède (Tarbes)	100	11
2 Ozenne (Toulouse)	84	64
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 J-B-Poquelin (St-Germain-L)	100	27
- Georges-Braque (Argenteuil)	100	12

Assistant de gestion PME - PMI

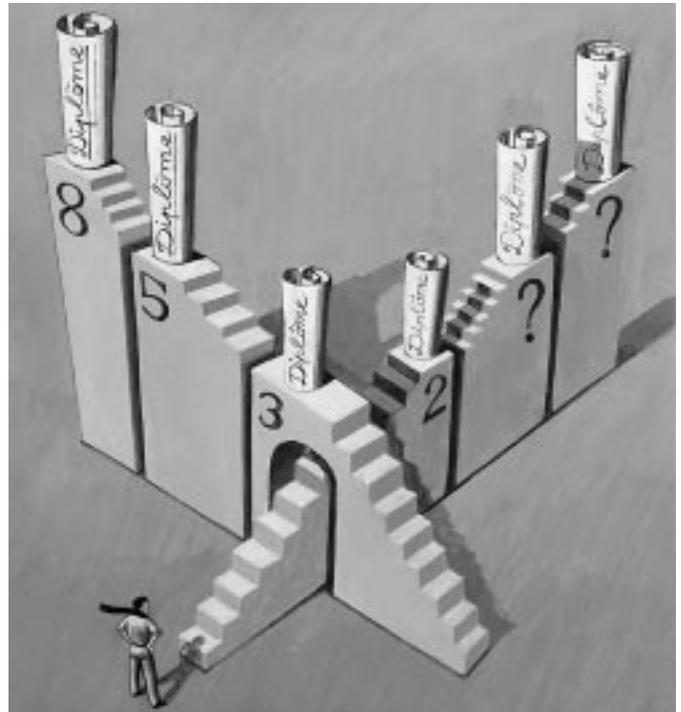
Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Jeanne-Perrimon (Marseille)	74	23
2 Paul-Langevin (Martigues)	73	15
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 Jean-Racine (Montdidier)	67	18
2 Saint-Rémi (Amiens)	65	23
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 Baimbridge (Pointe-à-Pitre)	23	30
2 Les Persévérants (Basse-T.)	22	18
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Georges-Colomb (Lure)	96	23
2 Pré-St-Sauveur (St-Claude)	93	15
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 St-Alyre (Clermont-Ferrand)	88	26
2 Paul-Constans (Montluçon)	78	23
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 G.-Apollinaire (Thiais)	83	24
2 O.-de-Gouges (Noisy-le-Sec)	75	16
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Julien-Wittmer (Charolles)	71	21
2 Saint-Bénigne (Dijon)	70	23
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Louise Michel (Grenoble)	97	29
2 IPAC (Annecy)	95	22

Une prime aux formations industrielles

A L'HEURE où de nombreuses voix se font entendre, dans les milieux politiques ou économiques, pour dénoncer l'inflation des diplômes et la dévalorisation qui en découlerait, l'enquête Génération 92 du Cereq vient démontrer que la tendance des jeunes et de leurs familles à vouloir prolonger des études pour décrocher le parchemin le plus élevé possible n'est pas si « irrationnelle » que cela. Entre 1992, date de leur sortie du système éducatif, et mars 1997, date de l'observation de leur situation par le Cereq, les jeunes de niveau inférieur à la troisième de collège ont passé un tiers de leur temps au chômage et 20 % en contrat à durée indéterminée (CDI). Sur la même période, les diplômés d'écoles de commerce ont passé 10 % de leur temps au chômage et les trois quarts en CDI. Ou encore : le taux de chômage des diplômés de niveau I, II et III (bac + 2 et plus) est, un an comme cinq ans après la sortie de l'école, trois fois moindre que celui des titulaires du seul bac ou d'un CAP-BEP, et cinq à six fois moindre que celui des jeunes sans diplôme.

De plus, le fait d'échouer au diplôme à l'issue d'une formation est également pénalisant. Alors que les employeurs prétendent souvent ne juger les candidats qu'en fonction des compétences qu'ils ont acquises, et non en fonction du « bout de papier » qui leur est décerné, force est de constater que les élèves ayant échoué à l'examen final du CAP-BEP se trouvent en position beaucoup moins favorable que leurs camarades qui ont, eux, décroché leur diplôme, alors qu'ils ont suivi la même formation.

Si le diplôme reste la meilleure assurance chômage, la qualité de l'insertion varie selon les filières, tous niveaux confondus



Le même phénomène se répète pour ceux qui échouent au bac ou en premier cycle universitaire. Le diplôme demeure, pour les employeurs, le premier critère de tri des candidats. Ce n'est qu'en un second temps qu'ils s'intéresseront (peut-être) à leurs compétences réelles : l'abandon de la référence au diplôme les plongerait donc vraisemblablement dans des abîmes de perplexité à l'heure du choix d'un nouveau salarié.

Mais l'enquête du Cereq, grâce à la gi-

gantesque taille de l'échantillon interrogé (27 000 jeunes), permet d'aller beaucoup plus loin dans le détail de l'analyse, et de détecter, au-delà du niveau de diplôme ou de sortie du système éducatif, que la spé-

(lire la suite page 11)

ESAM
2 CYCLE
GESTION ET ADMINISTRATION
DES ENTREPRISES
RECRUTEMENTS
01 40 03 15 20

Génération 92, une enquête exceptionnelle du Cereq

PARCE QUE l'insertion professionnelle est devenue un parcours de plus en plus long, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) a mené en 1997-1998 une enquête auprès de 27 000 jeunes de tous niveaux sortis du système éducatif en 1992, interrogés de façon détaillée sur tous les épisodes (emplois, stages, intérim, chômage) qu'ils ont connus sur cette période de cinq ans. C'est la première fois qu'une enquête de ce type est menée sur un échantillon aussi nombreux. Son exploitation permettra au Cereq et à ses tutelles (ministères de l'éducation et de l'emploi) de mieux comprendre les parcours professionnels de telle ou telle catégorie (avec ou sans diplôme, garçons ou filles, spécialité ou niveau), ou encore de mieux connaître les pratiques de telle ou telle catégorie d'employeur (par taille, par secteur...) en matière d'insertion des jeunes.

**IUT
de
BOURGES**

G.E.A. G.C.
G.M.P. O.G.P. M.P.

63, av. de Lattre de Tassigny
18020 BOURGES Cedex
Tél. : 02.48.23.80.60 - Fax : 02.48.23.80.23
Minitel : 3616 CANDIDUT
<http://www.bourges.univ-orleans.fr>

PORTES OUVERTES
Samedi 27 mars 1999
de 10H à 18H

Gestion des Entreprises et des Administrations
Génie Mécanique et Productique
Génie Civil
Mesures Physiques
Organisation et Génie de la Production

ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 La Bourdonnais (Ile Maurice)	71	24
2 Louis-Payen (Saint-Paul)	55	29
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Paul-Hazard (Armentières)	93	29
2 Gaston-Berger (Lille)	86	22
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Suzanne-Valadon (Limoges)	67	21
2 Pierre-Bourdan (Guéret)	62	21
ACADÉMIE DE LYON		
1 E.-Quinet (Bourg-en-Bresse)	95	20
2 Paul-Painlevé (Oyonnax)	92	13
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 J-Marquette (Pont-à-M)	90	31
2 Robert-Schuman (Metz)	71	28
- Félix-Mayer (Creutzwald)	71	24
ACADÉMIE DE NANTES		
1 La Herdrie (Basse-Goulaine)	93	30
2 IMECS (Nantes)	88	24
ACADÉMIE DE NICE		
1 Institut Fénelon (Grasse)	91	11
2 Dumont-d'Urville (Toulon)	79	28
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Formacentre (Orléans)	88	16
2 C-de-France (Romorantin)	72	18
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Emile-Dubois (Paris 14)	93	28
2 L'Initiative (Paris 19)	89	19
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 Maison formation (Poitiers)	95	20
2 CFA Saintonge (Saintes)	76	17
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Immac.-Conception (St-Dizier)	87	15
2 Saint-Michel (Reims)	71	21
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Saint-Paul (Vannes)	100	16
2 Jeanne-d'Arc (Rennes)	87	31
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Augustin-Fresnel (Bernay)	86	28
2 Michel-Anguier (Eu)	80	10
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Inst de formation (Strasbourg)	91	22
2 IESA (Strasbourg)	85	13
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Marie-Curie (Tarbes)	91	35
2 Ozenne (Toulouse)	85	65
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 E.-Mounier (Chatenay-Malabry)	92	26
2 Camille-Pissaro (Pontoise)	91	33

Assistant secrétaire trilingue

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Jeanne-Perrimond (Marseille)	81	16
2 Périer (Marseille 08)	78	23
- P.-Cézanne (Aix-en-Provence)	78	18
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 Jules-Uhry (Creil)	84	31
2 Saint-Rémi (Amiens)	71	21
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 Droits de l'H. (Petit-Bourg)	17	23
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Louis-Pergaud (Besançon)	72	25
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Uruguay-France (Avon)	72	18
2 A.-Schweitzer (Le Raincy)	68	22
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Les Arcades (Dijon)	77	22
2 Saint-Bénigne (Dijon)	73	22
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Lycée (La Ravoire)	96	26
2 Louise Michel (Grenoble)	78	32
- ITEC (La Tronche)	78	18
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 Bellepierre (Saint-Denis)	59	17
ACADÉMIE DE LILLE		
1 N.-D.-de-Grâce (Maubeuge)	100	13
2 Gaston-Berger (Lille)	92	36
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Suzanne-Valadon (Limoges)	75	24
ACADÉMIE DE LYON		
1 E.-Quinet (Bourg-en-Bresse)	91	23
2 La Mart.-Duchère (Lyon 09)	83	29
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 Robert-Schuman (Metz)	79	29
- Saint-Joseph (Epinal)	79	24
ACADÉMIE DE NANTES		

1 IMECS (Nantes)	100	18
2 ENSEC (Nantes)	83	29
ACADÉMIE DE NICE		
1 Auguste-Renoir (Cagnes-sur-Mer)	83	12
2 Parc-Impérial (Nice)	67	18
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Jean-Zay (Orléans)	89	28
2 Choiseul (Tours)	86	28
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Emile-Dubois (Paris 14)	95	20
2 Inst. rue Monsieur (Paris 07)	85	13
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 A.-d'Aquitaine (Poitiers)	88	33
2 Saint-André (Niort)	81	21
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Sévigné (Charleville-Mézières)	58	19
2 Hugues-Libergier (Reims)	56	27
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Jean-Macé (Rennes)	90	30
2 Javouhey-Kerbonne (Brest)	85	20
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Claude-Monet (Le Havre)	91	23
2 Du Cailly (Deville)	83	12
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Jeanne-d'Arc (Mulhouse)	82	11
2 Sainte-Clotilde (Strasbourg)	79	19
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 E-de-Villeneuve (Castres)	94	17
2 Marie-Curie (Tarbes)	91	35
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 Marie-Curie (Versailles)	93	15
2 Van-Gogh (Ermont)	88	32

Commerce international

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Périer (Marseille 08)	93	28
2 La Cadenelle (Marseille 12)	92	25
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 Edouard-Gand (Amiens)	82	33
2 Hugues-Capet (Senlis)	78	32
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 Droits de l'H. (Petit-Bourg)	48	29
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Xavier-Marmier (Pontarlier)	82	22
2 Condorcet (Belfort)	67	30
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 A.-Brugière (Clermont-Ferrand)	92	25
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Maison Légion-d'honneur (St-Denis)	94	17
2 M.-Berthelot (St-Maur-des-F)	92	49
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Montchapet (Dijon)	77	22
2 Les Arcades (Dijon)	74	27
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 La Pléiade (Pont-de-Chéruy)	93	14
2 Des Glières (Annemasse)	82	28
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 St-Charles (Saint-Pierre)	77	26
2 Leconte-de-L'I (Ste-Clotilde)	76	29
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Mariette (Boulogne-sur-Mer)	95	21
2 Gaston-Berger (Lille)	93	30
- ESAD (Lille)	93	14
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Auguste-Renoir (Limoges)	72	29
ACADÉMIE DE LYON		
1 La Mart.-Duchère (Lyon 09)	80	30
2 Saint-Louis (Saint-Etienne)	77	31
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 Jean-de-Pange (Sarreguemines)	76	21
2 De La-Salle (Metz)	75	20
ACADÉMIE DE NANTES		
1 Sacré-Coeur (Angers)	81	26
2 Carcouet (Nantes)	79	29
ACADÉMIE DE NICE		
1 Le Coudon (La Garde)	75	20
2 Notre-Dame (Toulon)	61	28
- Bristol (Cannes)	61	23
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Ste-Marie-Dominique (Bourges)	88	24
2 Notre-Dame-la-Riche (Tours)	84	25
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Charles-Péguy (Paris 11)	100	30
2 Centre Trudaine (Paris 09)	92	26
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 CIFOP (L'Isle-d'Espagnac)	93	15

2 Victor-Hugo (Poitiers)	85	27
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Pierre-Bayle (Sedan)	88	25
2 Hugues-Libergier (Reims)	83	29
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Saint-Louis (Lorient)	100	26
2 La Providence (Saint-Malo)	96	25
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Les Bruyères (Sotteville-R.)	100	27
2 J.-Prévost (Montivilliers)	75	24
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 René-Cassin (Strasbourg)	83	48
2 A.-Schweitzer (Mulhouse)	67	27
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Notre-Dame (Cahors)	91	11
2 Ozenne (Toulouse)	86	63
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 N.-D. Grandchamp (Versailles)	96	26
2 A.-Einstein (Ste Geneviève-B)	94	32

Comptabilité et gestion

Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Pasteur (Avignon)	92	13
2 Pratique commerce (Marseille)	91	23
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 Jean-Rostand (Chantilly)	90	30
- Gérard-de-Nerval (Soissons)	90	29
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 Baimbridge (Pointe-à-Pitre)	71	34
2 Les Persévérants (Basse-T.)	52	21
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Xavier-Marmier (Pontarlier)	88	17
2 Saint-Jean (Besançon)	86	22
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 Mondory (Thiers)	67	24
2 G.-de-Bouillon (Clermont-F)	62	26
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 P.-Doumer (Le Perreux-sur-M)	96	28
2 Clemenceau (Villemomble)	78	23
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Saint-Bénigne (Dijon)	73	51
- La Colombière (Chalon-sur-S.)	73	11
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Mme-de-Staël (St-Julien-en-G)	96	28
2 Gabriel-Fauré (Annecy)	83	24
- L'Oiselet (Bourgoin-Jallieu)	83	23
- Ste-Famille (La Roche-s-F.)	83	23
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 Levavasseur (Saint-Denis)	100	17
2 Bellepierre (Saint-Denis)	65	43
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Paul-Hazard (Armentières)	100	27
2 De La-Salle (Lille)	97	29
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Danton (Brive-la-Gaillarde)	80	10
2 Edmond-Perrier (Tulle)	75	24
ACADÉMIE DE LYON		
1 Externat Ste-Marie (Lyon 05)	100	23
2 Ampère (Lyon 02)	95	22
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 Louis-Lapicque (Epinal)	94	33
2 Saint-Joseph (Epinal)	90	20
ACADÉMIE DE NANTES		
1 Sainte-Marie (Cholet)	94	32
2 St-Michel (Chateau-Gontier)	93	15
ACADÉMIE DE NICE		
1 Jacques-Audibert (Antibes)	85	33
2 Beau-Site (Nice)	76	58
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 En-Forêt (Montargis)	95	43
2 Jacques-Coeur (Bourges)	93	30
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Turgot (Paris 03)	88	48
2 Passy-Saint-Honoré (Paris)	87	23
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 Jean-Dautet (La Rochelle)	88	25
2 A.-d'Aquitaine (Poitiers)	77	31
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Roosevelt (Reims)	97	31
2 Godart-Roger (Epernay)	90	31
ACADÉMIE DE RENNES		
1 La Mennais (Ploermel)	100	17
2 Le Likes (Quimper)	96	45
ACADÉMIE DE ROUEN		

Ce tableau permet de croiser les différents niveaux et spécialités de formation avec les principaux indicateurs de qualité de l'insertion professionnelle. Les conditions les plus difficiles (signalées en noir sur un carré blanc) sont concentrées sur les niveaux d'études les plus bas ; les meilleures (en blanc sur fond noir) se trouvent aux niveaux d'études les plus élevés. Mais la hiérarchie n'en est pas pour autant strictement linéaire : des courts-circuits jouent en faveur des formations agricoles et industrielles.

La hiérarchie des diplômes						
CINQ INDICATEURS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE LA GÉNÉRATION 1992						
DIPLOME OU NIVEAU DE SORTIE EN 1992	PART DU TEMPS PASSÉ AU CHÔMAGE DE 1992 À 1997 (%)	PART DES EMPLOIS PRÉCAIRES MARS 1997 (%)	TAUX DE CHÔMAGE MARS 1997	PART DES CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES MARS 1997 (%)	SALAIRE MÉDIAN NET MENSUEL MARS 1997 (FF)	
VI (V bis) Inférieur ou égal à la 3^e	34	47	37,5	4	5 500	
V						
Sans diplôme	25	35	24	5	5 708	
CAP-BEP agricole	16	27	18	3	5 600	
CAP-BEP industriel	14	22	11	6	6 300	
CAP-BEP tertiaire	21	26	19	10	5 500	
IV						
Sans diplôme	19	29	16	21	6 175	
BAC agricole	7	9	4,5	22	6 267	
BAC pro. industriel	11	16	6	22	7 200	
BAC pro. tertiaire	17	22	14	20	6 150	
BAC technologique	17	24	13	26	6 175	
BAC général	12	27	13	35	6 500	
III						
IUT sans diplôme	15	17,5	10	39	7 500	
1 ^{er} cycle sans diplôme	18	25,5	16	38	7 000	
BTS agricole	11	13	7	63	7 725	
BTS DUT industriel	12	12	5	70	8 500	
BTS DUT tertiaire	12	12	7	47	7 500	
DEUG	11	14,5	8	67	7 725	
II						
2 ^e cycle sc. et tech.	9	9	4	94	9 500	
2 ^e cycle LSHS*	10	12	5	87	9 200	
I						
3 ^e cycle sc. et tech.	15	13	8,5	96	12 000	
3 ^e cycle LSHS*	13	14	6	90	10 700	
École d'ingénieur	12	5	4	99	13 867	
École de commerce	9	6	5	91	13 000	
TOTAL	19	23	16	36	6 825	

CONDITIONS D'INSERTION : LES MEILLEURES LES PLUS DIFFICILES

* LSHS : lettres, sciences humaines, économiques et sociales

Source : Génération 92, Cereq

(suite de la page 9)

cialité de formation peut expliquer la position de telle ou telle catégorie de jeunes sur le marché de l'emploi. La spécialisation peut même ébranler le diktat que le niveau de diplôme continue d'imposer globalement, voire renverser certains a priori culturels, bien ancrés dès qu'il s'agit d'orienter les élèves.

LES HANDICAPS DU TERTIAIRE

Dans cet ordre d'idées, la révélation la plus spectaculaire de l'enquête est la situation très favorable des diplômés de l'enseignement agricole. En termes de durée de chômage sur les cinq années suivant la sortie de l'école, les bacheliers agricoles sont les mieux placés, tous diplômes et tous niveaux confondus !

Mais, alors que les diplômés de l'enseignement agricole restent peu nombreux, ce sont aussi les bataillons de l'enseignement professionnel industriel qui apparaissent bénéficiaires d'une bien meilleure insertion que la moyenne. Au sein de chaque niveau d'études, tout d'abord : la durée et le taux de chômage, la précarité de l'emploi des bacs pro industriels sont inférieurs à ceux des bacs généraux et leur salaire médian est supérieur. C'est également le cas des BTS-DUT industriels vis-à-vis des DEUG, y compris en termes de statut (part des professions intermédiaires et cadres) ou encore, en termes de statut et de salaire, des deuxième et troisième cycles des universités et des grandes écoles scientifiques et techniques vis-à-vis de leurs homologues de lettres, sciences humaines, sociales et économiques. Cette prime au technique en vient même à transcender les différences de niveau : un bac pro industriel connaît ainsi en 1997 un taux de chômage inférieur à celui du titulaire d'un DEUG ou égal à celui d'un troisième cycle de lettres ou sciences humaines ; un CAP-BEP industriel obtient un salaire supérieur à celui d'un bac pro tertiaire, etc.

La hiérarchie des niveaux de diplôme se trouve ainsi infléchie par une hiérarchie des spécialités (voir pages suivantes l'analyse des indicateurs d'insertion des BTS et DUT regroupés en neuf spécialités industrielles et tertiaires), dans laquelle, si l'on met de côté l'enseignement agricole, les formations scientifiques et industrielles l'emportent sur les formations générales, qui elles-mêmes précèdent les formations tertiaires. Les diplômés de ces dernières cumulent, en effet, les handicaps : la rémunération des CAP-BEP tertiaires est équivalente à celle des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire ; la part des emplois déqualifiés atteint 53 % pour les BTS-DUT tertiaires, au lieu de 30 % pour les BTS-DUT industriels ou 33 % pour les DEUG, etc.

Le plus inquiétant est sans doute que cette hiérarchisation ne correspond ni à celle des orientations au sein du système éducatif, qui privilégie l'enseignement général à l'enseignement professionnel, ni à celle des choix culturels des familles et de la société, qui préfèrent globalement les emplois tertiaires aux emplois industriels et orientent systématiquement les filles vers les premiers.

Cette hiérarchie heurte également les politiques éducatives : ce sont les filières tertiaires qui se sont taillé la part du lion dans les ouvertures de nouvelles formations, tant dans le privé (en raison de leur faible coût d'investissement), que dans le public (pour la même raison), mais aussi sous prétexte que « c'est le tertiaire qui crée des emplois » - alors que les nouveaux emplois du tertiaire sont bien souvent... industriels.

Cette abondance de l'offre de diplômés du tertiaire (deux fois plus nombreux que ceux des spécialités industrielles aux niveaux bac et BTS-DUT), la prépondérance des filles dans ces mêmes formations, alors que le marché du travail est structurellement défavorable à l'emploi féminin, expliquent pour une bonne part les difficultés

Le diplôme demeure pour les employeurs, le premier critère de tri

d'insertion des diplômés de ces spécialités. Tandis que ministres et experts s'arrachent les cheveux depuis une bonne dizaine d'années pour mettre en place une « filière technologique » aussi valorisée que le traditionnel enseignement général, tout se passe comme si le marché du travail avait déjà constitué, à chaque niveau d'exercice des professions et à la faveur des besoins créés par les « sauts technologiques » de l'industrie, une nouvelle élite technique.

Antoine Reverchon



L'expérience et le dynamisme d'une Ecole de réputation internationale pour assurer votre réussite dans l'Univers de la Beauté
Les atouts de ses formations de haut niveau
L'efficacité de son Service d'aide à l'emploi et au recrutement
Donnez-vous les meilleures chances !

ÉCOLE PRIVÉE D'ESTHÉTIQUE



INTERNATIONALE ET COSMÉTOLOGIE

27, RUE VERNET - 75008 PARIS - Tél : 01 56 62 26 26

28, RUE CURIE - 13100 AIX EN PROVENCE - Tél : 04 42 96 60 20

Je souhaite recevoir, votre DOCUMENTATION COMPLETE

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

LEM 99

1 Aristide-Briand (Evreux)	91	43
- Porte Océane (Le Havre)	91	22
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Jean-Monnet (Strasbourg)	80	25
2 René-Cassin (Strasbourg)	75	53
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Ozenne (Toulouse)	95	84
2 Louis-Rascal (Albi)	86	28
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 N.-D. Grandchamp (Versailles)	100	31
2 Marie-Curie (Versailles)	96	27
- Marcel-Pagnol (Athis-Mons)	96	26

Force de vente

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 CFA Banque-finace (Marseille)	90	10
2 GRETA Etang de Berre (Vitrolles)	84	19
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 Gay-Lussac (Chauny)	90	30
2 CFA INTERFOR (Amiens)	79	19
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 F.-Fléret (Morne-à-l'eau)	73	22
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 C.-Nicolas-Ledoux (Besançon)	71	14
2 Le Grand-Chenois (Montbéliard)	70	27
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 G.-de-Bouillon (Clermont-F)	91	23
2 S.-Weil (Le Puy-en-Velay)	73	22
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Val-de-Beauté (Joinville)	80	25
2 Protect. St-Joseph (Aulnay-s-B.)	79	14
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Montchapet (Dijon)	79	28
2 Raoul-Follereau (Nevers)	76	17
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Saint-Denis (Annonay)	100	20
2 C.Baudelaire (Cran-Gevrier)	90	29
- GRETA Ht-Vivaraies (Tournon)	90	10
- IPAC (Annecy)	90	10
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 Leconte-de-Li (Ste-Clotilde)	62	26
2 Sarda-Garriga (Saint-André)	56	16
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Paul-Hazard (Armentières)	95	22
2 Mariette (Boulogne-sur-Mer)	89	27
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Pierre-Bourdan (Guéret)	68	25
ACADÉMIE DE LYON		
1 CFA métiers de la banque (Lyon)	93	15
2 Alexis-Carrel (Lyon 07)	68	57
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 R.-Poincaré (Bar-le-Duc)	86	28
2 Jean-de-Pange (Sarreguemines)	84	25
ACADÉMIE DE NANTES		
1 Emmanuel-Mounier (Angers)	100	23
2 Saint-Félix (Nantes)	94	32
ACADÉMIE DE NICE		
1 Dumont-d'Urville (Toulon)	81	43
2 Jacques-Audiberti (Antibes)	76	42
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 ESC (Tours)	86	14
2 En-Forêt (Montargis)	79	28
- Campus CCI (Chartres)	79	14
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Le Rebours (Paris 13)	96	27
2 ENC Bessières (Paris 17)	93	54
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 IFPIC-Entreprise (Niort)	86	14
2 Maison formation (Poitiers)	76	59
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Hugues-Libergier (Reims)	92	25
2 G.-Monge (Charleville-M)	88	26
ACADÉMIE DE RENNES		
1 De La-Salle (Rennes)	96	26
2 Kerneuzec (Quimperlé)	87	23
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Jehan-Ango (Dieppe)	89	19
2 Val-de-Seine (Le Gd-Quevilly)	81	27
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Inst de formation (Strasbourg)	75	56
2 Jean-Monnet (Strasbourg)	74	27
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Jeanne-d'Arc (Mazamet)	94	17
2 Clément-Marot (Cahors)	84	19
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 Alfred-Kastler (Cergy)	92	25

Informatique de gestion - option : Développeur d'applications

Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Marie-Curie (Marseille 05)	67	12
2 Victor-Hugo (Marseille 03)	65	17
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 Saint-Vincent (Senlis)	100	17
2 CFA AFORP (Senlis)	94	17
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 Baimbridge (Pointe-à-Pitre)	55	11
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Louis-Pergaud (Besançon)	64	11
2 Condorcet (Belfort)	57	14
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 ORT (Montreuil)	94	17
2 Descartes (Champs-sur-M)	83	12
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Saint-Bénigne (Dijon)	100	14
2 Le Castel (Dijon)	88	16
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Ecole catholique (Annecy-le-V.)	100	21
2 De Laffemas (Valence)	88	26
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 Bellepierre (Saint-Denis)	56	16
2 La Bourdonnais (Ile Maurice)	48	25
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Jean-Bart (Dunkerque)	95	22
2 Dampierre (Valenciennes)	79	14
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Lycée (Aubusson)	80	10
2 Suzanne-Valadon (Limoges)	75	16
ACADÉMIE DE LYON		
1 S.-Weil (St-Priest-en-Jarez)	75	16
2 La Mart.-Duchère (Lyon 09)	63	19
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 Robert-Schuman (Metz)	100	14
2 Frédéric-Chopin (Nancy)	85	13
ACADÉMIE DE NANTES		
1 St-Pierre (St.Sébastien-s-L.)	89	19
2 N.-D. Sainte-Croix (Le Mans)	82	11
ACADÉMIE DE NICE		
1 Bonaparte (Toulon)	50	12
2 Estienne-d'Orves (Nice)	36	11
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Fulbert (Chartres)	100	10
2 Paul-Louis-Courier (Tours)	87	31
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Turgot (Paris 03)	93	14
2 EPSI (Paris)	69	16
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 Venise-Verte (Niort)	100	18
2 A.-d'Aquitaine (Poitiers)	94	16
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Roosevelt (Reims)	73	15
- Edmé-Bouchardon (Chaumont)	73	11
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Charles-de-Foucauld (Brest)	87	15
2 De La-Salle (Rennes)	85	13
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Saint-Adjutor (Vernon)	93	15
2 Gustave-Flaubert (Bihorel)	92	12
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Camille-Sée (Colmar)	81	16
2 René-Cassin (Strasbourg)	71	24
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Ozenne (Toulouse)	83	35
2 Marie-Curie (Tarbes)	67	15
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 Jean-Vilar (Plaisir)	100	10
2 Paul-Lapie (Courbevoie)	81	16

Tourisme-loisirs - option conception et commercialisation

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 C.-Péguy (Marseille 06)	89	37
2 Clovis-Hugues (Aix-en-Provence)	82	56
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 C.-de-Gaulle (Compiègne)	73	15
- B.-de-Perthes (Abbeville)	73	15
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Charles-Nodier (Dole)	100	13

ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Jean-Moulin (Torcy)	97	31
2 INFATH (Nogent-sur-Marne)	72	29
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Frédéric-Ozanam (Mâcon)	80	10
2 Le Clos-Maire (Beaune)	68	19
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Lycée hôtelier (Grenoble)	100	14
2 A.-de-Noailles (Évian-les-B)	80	15
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 L. de Parry (Saint-Paul)	40	10
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Gaston-Berger (Lille)	94	16
2 St-Joseph (St-Martin-Boulogne)	88	25
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 M.-Bahuet (Brive-la-Gaillarde)	82	22
ACADÉMIE DE LYON		
1 Tézenas-du-M. (St-Etienne)	100	17
2 Condé (Lyon 2)	86	14
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 Notre-Dame (Peltre)	63	41
ACADÉMIE DE NANTES		
1 IMECS (Nantes)	95	38
2 Atlantique (Luçon)	94	16
ACADÉMIE DE NICE		
1 Paul-Augier (Nice)	81	62
2 Sainte-Marie (Cannes)	77	13
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Sainte-Ursule (Tours)	93	30
2 Ste-Croix-Euverte (Orléans)	90	21
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Inst. rue Monsieur (Paris 07)	80	35
2 ENC Bessières (Paris 17)	74	61
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 Les Feuillants (Poitiers)	95	19
2 Horizon formation (La Rochelle)	90	10
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Parc-du-Château (Bazeilles)	100	15
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Ernest-Renan (Saint-Brieuc)	100	15
- La Providence (Saint-Malo)	100	15
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 J.-d'Arc (Sainte-Adresse)	88	25
2 Michel-Anguier (Eu)	56	25
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Lycée (Illkirch-Graffenst.)	86	51
2 Ecole Fax (Strasbourg)	40	10
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Lycée hôtelier (Toulouse)	100	24
- Inst. Limayrac (Toulouse)	100	19
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 CFA Vente-et-Tourisme (Evry)	95	22
2 Lycée hôtelier (Guyancourt)	78	36

Spécialités industrielles

Electronique

Etablissement (Ville)	Reçus (1) %	Inscrits (2)
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Jean-Perrin (Marseille 10)	80	20
2 Philippe-de-Girard (Avignon)	77	30
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 Léonard-de-Vinci (Soissons)	83	12
2 Paul-Langevin (Beauvais)	73	22
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 C.-Coeffin (Pointe-à-Pitre)	41	22
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Victor-Hugo (Besançon)	35	17
2 Jacques-Duhamel (Dole)	0	13
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 La Fayette (Clermont-Ferrand)	80	20
2 Paul-Constans (Montluçon)	65	17
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Gustave-Eiffel (Gagny)	76	21
2 Gustave-Eiffel (Cachan)	67	21
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Gustave-Eiffel (Dijon)	63	19
2 N.-Niepce (Chalon-sur-Saône)	50	20
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Jules-Algoud (Valence)	74	19
2 Louis-Lachenal (Argonay)	63	19
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 Roland-Garros (Le Tampon)	68	19
ACADÉMIE DE LILLE		

Les débouchés dans neuf grandes spécialités

AGRICULTURE

Les diplômés des spécialités agricoles, qui ne sont enseignées qu'en BTS, connaissent une situation favorable sur le marché du travail : ce sont eux qui ont connu la période de chômage cumulée la plus courte depuis leur sortie du lycée (10,9 % du temps, soit moins de six mois sur cinq ans). Pour les autres indicateurs, leur situation se trouve proche de la moyenne, légèrement meilleure en matière de chômage en 1997 (6,6 %), de temps partiel (6,95 %), et surtout de qualification (63,1 % de cadres et professions intermédiaires), légèrement moins bonne en matière de précarité (12,5 %) et surtout de rémunération (7 800 F). Bref, le secteur agricole offre des emplois nombreux et qualifiés, mais il les rémunère peu.

BIOLOGIE, CHIMIE, AGROALIMENTAIRE

Les biologistes et chimistes sont, parmi les BTS-DUT, ceux qui sont parvenus en plus grand nombre aux emplois correspondant à leur qualification : 81,9 %. Leur rémunération est également légèrement supérieure à la moyenne (8 125 F). Mais leur insertion n'en est pas moins difficile : ils ont passé 13,5 % de leur temps (près de huit mois) au chômage, et, surtout, une bonne partie des emplois, même bien payés et qualifiés, sont précaires (14,1 %), à temps partiel (8,7 %). De plus, près de 9 % d'entre eux étaient au chômage cinq ans après l'obtention de leur diplôme, le plus mauvais résultat des spécialités industrielles.

BTP, GÉNIE CIVIL

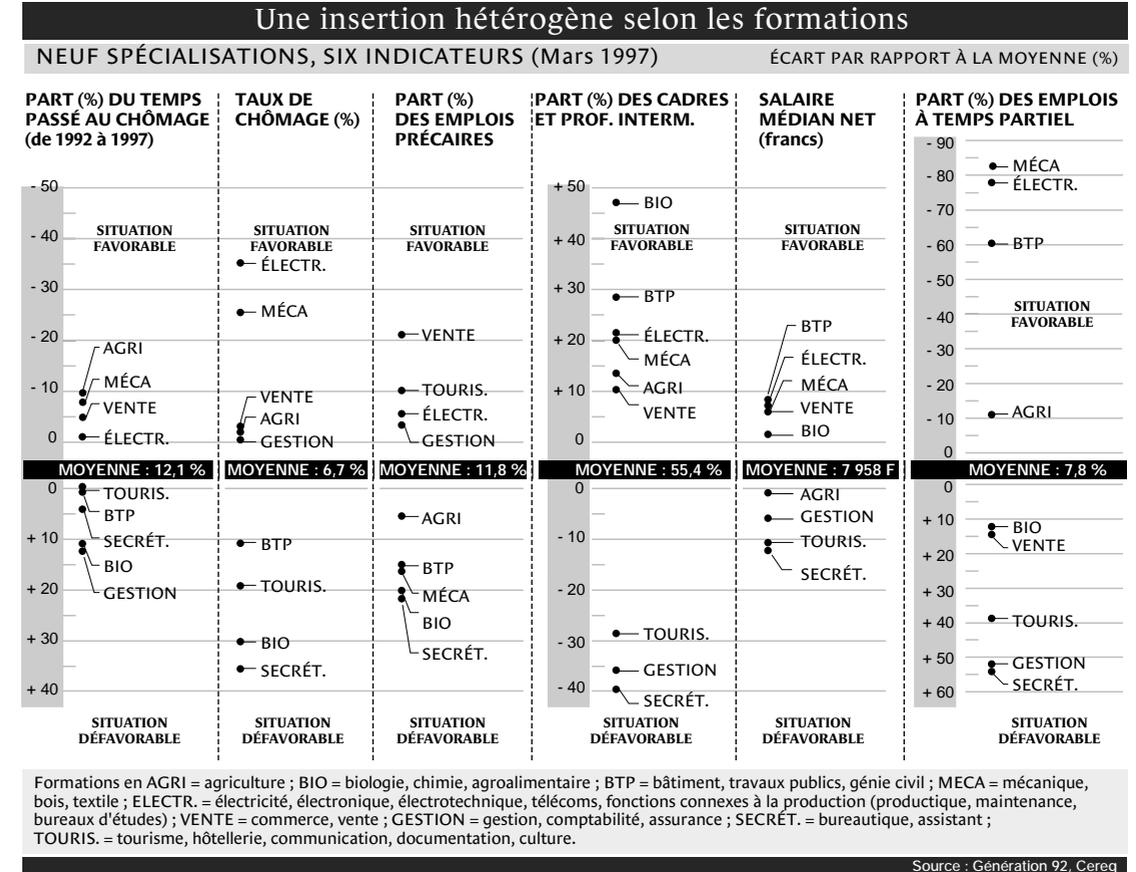
Les spécialistes du bâtiment et des travaux publics sont ceux qui, en mars 1997, bénéficiaient des meilleurs salaires parmi les BTS-DUT : 8 558 F. Leurs emplois correspondaient, pour la plupart d'entre eux, à leur qualification (71 %), et seulement 3 % travaillaient à temps partiel. En revanche, la précarité de l'emploi touchait 13,6 % d'entre eux, et le chômage 7,5 % ; ils avaient passé en moyenne 12,2 % de leur temps (sept mois) au chômage depuis leur sortie du lycée ou de l'IUT.

MÉCANIQUE, BOIS, TEXTILE

Les métiers de l'industrie traditionnelle offrent des emplois en nombre : la durée du chômage ne dépasse pas 11,1 % de la période, soit à peine plus de six mois ; le taux de chômage en 1997, 5 %, est l'un des plus faibles. Ces emplois sont relativement bien payés (8 450 F), qualifiés (67,4 % de cadres et techniciens), à temps plein (1,3 % seulement de temps partiel, le taux le plus faible de tous les BTS-DUT). Seule ombre au tableau : la persistance des situations de précarité, qui représentent 13,6 % des emplois et s'expliquent sans doute par la fréquence, dans ces secteurs industriels, des missions d'intérim.

ÉLECTRONIQUE, ÉLECTROTECHNIQUE

Les diplômés de ces spécialités – qui englobent également l'ensemble des formations aux métiers connexes à la production (productique, informatique industrielle, automatique, bureau d'études, etc.) – sont ceux qui bénéficient des meilleures conditions d'insertion. Tous les indicateurs sont, pour eux, meil-



leurs que la moyenne, et ils sont les seuls dans ce cas. Leur taux de chômage en 1997 est le plus bas (4,3 %), leurs rémunérations sont parmi les plus élevées (8 500 F), leur qualification également (67,5 % de cadres et techniciens, moins toutefois que les biochimistes et les techniciens du BTP). La part des emplois à temps partiel ou précaires est très faible (respectivement 1,6 % et 11,1 %), et la durée cumulée du chômage ne s'élève qu'à 11,9 % de la période (six mois et demi). La modernisation des entreprises, qui s'est accélérée dans les années 90, a visiblement bénéficié à cette catégorie.

VENTE, COMMERCE

Les commerciaux sont, parmi les BTS-DUT tertiaires, ceux qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Ils ont assez bien échappé au chômage (11,6 % de la période, soit six mois et demi), et leur taux de chômage est, en 1997, le plus bas (6,6 %) des spécialités de service. La plus grande surprise provient du fait qu'ils sont les diplômés qui subissent le moins les situations de précarité (9,3 %), dans un métier qui a pourtant une réputation inverse en la matière. On peut supposer que, bénéficiant pour la majorité d'entre eux d'emplois qualifiés (61,8 %) au bout de cinq années, leurs fonctions d'encadrement échappent à la précarité qui touche essentiellement les employés. Les rémunérations sont même élevées (8 450 F) : elles sont les seules qui dépassent la moyenne parmi les spécialités tertiaires. En revanche, le temps partiel reste répandu et concerne 8,9 % des diplômés.

(Lire la suite page 15)

Ce tableau permet de comparer la position respective de neuf grandes familles de spécialités, par rapport à la situation moyenne de l'ensemble des BTS-DUT vis-à-vis de six indicateurs de qualité de l'insertion professionnelle. Les situations favorables sont situées en haut du tableau, les situations défavorables en bas, que la position d'une spécialité donnée soit inférieure ou supérieure à la moyenne.

Vous êtes étudiant en 2^{ème} année de BTS ou DUT.
Validez votre Bac+2 et rejoignez
une grande école de commerce

L'Ecole Supérieure de Gestion

La grande école parisienne de renommée internationale

- ♦ Ecole reconnue par l'Etat
- ♦ Diplôme visé par l'Etat
- ♦ Une formation Bac+5
- ♦ 3 années d'études commerciales et de gestion pour devenir "Expert en Management"
- ♦ 4 options en 3^{ème} année : Marketing, Management Financier, International Management, Expertise Comptable.

**Concours parallèle : 3 sessions au choix :
avril, juillet ou septembre 1999.**



25, rue Saint-Ambroise
75011 Paris
Tél. : 01.53.36.44.00
Fax : 01.43.55.73.74
Web : www.esg.fr

1 De l'Europe (Dunkerque)	93	30
2 Blaise-Pascal (Longuenesse)	83	23
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 G.-Cabanis (Brive-la-G)	36	47
ACADÉMIE DE LYON		
1 Mauriac-Forez (Andrezieux-B.)	87	23
2 Edouard-Branly (Lyon 05)	57	30
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 Henri-Loritz (Nancy)	91	35
2 Lycée communication (Metz)	67	24
ACADÉMIE DE NANTES		
1 St-Gabriel (St. Laurent-s-S.)	92	26
2 De Lattre (CFA) (La Roche/Y)	88	24
ACADÉMIE DE NICE		
1 Guillaume-Apollinaire (Nice)	82	17
2 Jules-Ferry (Cannes)	75	16
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Grandmont (Tours)	92	26
2 Edouard-Branly (Dreux)	82	11
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Diderot (Paris 19)	82	28
2 Jacquard (Paris 19)	78	41
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 Louis-Armand (Poitiers)	79	19
2 Bernard-Palissy (Saintes)	76	25
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Val-de-Murigny (Reims)	61	44
2 F.-Bazin (Charleville-M)	40	20
ACADÉMIE DE RENNES		
1 La Croix-Rouge (Brest)	89	28
2 Vauban (Brest)	86	22
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Jules-Siegfried (Le Havre)	75	16
2 M.-Sembat (Sotteville-lès-R)	67	24
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Louis-Couffignal (Strasbourg)	74	42
2 Louis-Armand (Mulhouse)	56	16
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Charles-Carnus (Rodez)	91	22
2 Déodat-de-Séverac (Toulouse)	71	24
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 Richelieu (Rueil-Malmaison)	85	13
2 J.-Perrin (St-Ouen-l'Aumône)	83	23

Electrotechnique

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Philippe-de-Girard (Avignon)	93	30
2 A.-Artaud (Marseille 13)	91	22
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 La Providence (Amiens)	95	21
2 CFA SIFOR (Compiègne)	88	16
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 C.-Coeffin (Pointe-à-Pitre)	15	20
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Edouard-Belin (Vesoul)	79	28
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 Dupuy (Le Puy-en-Velay)	96	27
2 La Fayette (Clermont-Ferrand)	88	26
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Edouard-Branly (Créteil)	79	19
2 St-J.B.de-la-Salle (St-Denis)	74	23
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Gustave-Eiffel (Dijon)	71	24
2 H.-Parriat (Montceau-les-M)	55	20
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Maison Production (Moirans)	89	18
2 Lycée du Dauphiné (Romans/l)	84	19
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 Lislet-Geoffroy (Ste-Clotilde)	63	27
2 CCI (Ste Clotilde)	0	10
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Blaise-Pascal (Longuenesse)	92	24
2 St-Joseph (St-Martin-Boulogne)	83	23
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Turgot (Limoges)	78	27
2 G.-Cabanis (Brive-la-G)	65	23
ACADÉMIE DE LYON		
1 Sainte-Barbe (Saint-Etienne)	83	12
2 Maurice-la-Mache (Lyon 08)	79	29
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 Henri-Loritz (Nancy)	92	26
2 P.-Mendès-France (Epinal)	77	26
- Saint-Joseph (Laxou)	77	22
ACADÉMIE DE NANTES		
1 St-Joseph (La Roche-sur-Yon)	100	22
2 De Lattre (CFA) (La Roche/Y)	96	26

- Gabriel-Touchard (Le Mans)	96	24
ACADÉMIE DE NICE		
1 Les Eucalyptus (Nice)	73	26
2 Rouvière (Toulon)	62	29
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Benjamin-Franklin (Orléans)	83	52
2 Blaise-Pascal (Châteauroux)	74	23
ACADÉMIE DE PARIS		
1 AFORP (Paris 20)	94	17
2 Raspail (Paris 14)	70	27
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 Bernard-Palissy (Saintes)	77	26
2 Paul-Guérin (Niort)	60	43
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Roosevelt (Reims)	85	60
2 Les Lombards (Troyes)	76	29
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Félix-le-Dantec (Lannion)	95	20
2 Joliot-Curie (Rennes)	90	20
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 CFA (Rouen)	83	12
2 M.-Sembat (Sotteville-lès-R)	78	23
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Louis-Couffignal (Strasbourg)	68	57
- Théodore-Deck (Guebwiller)	68	28
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Louis-Rascol (Albi)	88	24
- Monnerville (Cahors)	88	17
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 L.-de-Vinci (St-Germain-en-L)	91	23
2 Jules-Ferry (Versailles)	79	19

Mécanique et automatismes industriels

Etablissement (Ville)	Reçus Inscrits	
	(1) %	(2)
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 J.-Henri-Fabre (Carpentras)	96	28
2 Vauvenargues (Aix-en-P)	88	24
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 CFA AFISOM (Amiens)	88	16
2 Condorcet (Saint-Quentin)	71	28
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Jules-Haag (Besançon)	86	22
2 Viette (Montbéliard)	73	11
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		
1 Paul-Constans (Montluçon)	71	21
2 Jean-Zay (Thiers)	54	26
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 CFA (Emerainville)	100	16
2 Gaston-Bachelard (Chelles)	72	18
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Jules-Renard (Nevers)	84	25
2 Gabriel-Voisin (Tournus)	83	24
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Vaucanson (Grenoble)	100	24
2 Charles-Poncet (Cluses)	68	19
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		
1 Lislet-Geoffroy (Ste-Clotilde)	56	25
ACADÉMIE DE LILLE		
1 Ind. et cial privé (Tourcoing)	100	25
2 De l'Europe (Dunkerque)	89	19
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Jean-Favart (Guéret)	76	25
2 Pierre-Caraminot (Egletons)	50	26
ACADÉMIE DE LYON		
1 Plaine-de-l'Ain (Ambérieu)	75	20
2 Jacob-Holtzer (Firminy)	57	23
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 J.-Auguste-Margueritte (Verdun)	88	24
2 Henri-Loritz (Nancy)	77	13
- Saint-Joseph (Epinal)	77	13
ACADÉMIE DE NANTES		
1 Saint-Louis (La Roche-sur-Y)	92	37
2 Chevallier (Angers)	83	24
- A.-Kastler (La Roche-sur-Yon)	83	24
ACADÉMIE DE NICE		
1 Lycée (Lorgues)	82	11
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Grandmont (Tours)	93	28
2 Augustin-Thierry (Blois)	71	24
ACADÉMIE DE PARIS		
1 AFORP (Paris 20)	63	16
2 CFA Dorian (Paris 11)	58	12
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 L.-Vieljeux (La Rochelle)	82	11

2 Louis-Armand (Poitiers)	74	23
ACADÉMIE DE REIMS		
1 Roosevelt (Reims)	79	29
2 François-1 ^{er} (Vitry-le-F.)	64	25
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Vauban (Brest)	88	25
2 Joliot-Curie (Rennes)	86	28
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Pablo-Neruda (Dieppe)	90	29
2 Ferdinand-Buisson (Elbeuf)	73	22
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Lycée (Haguenau)	83	23
2 Blaise-Pascal (Colmar)	73	22
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Intal-Victor-Hugo (Colomiers)	89	28
2 Louis-Rascol (Albi)	86	28
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 L.-de-Vinci (St-Germain-en-L)	88	17
- J.-Rostand (Mantes-la-Jolie)	88	16

Productique mécanique

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE		
1 Jean-Perrin (Marseille 10)	81	21
2 Le Rempart (Marseille 07)	80	20
ACADÉMIE D'AMIENS		
1 B.-de-Perthes (Abbeville)	90	10
2 M.-Curie (Nogent-sur-Oise)	63	19
ACADÉMIE DES ANTILLES-GUYANE		
1 C.-Coeffin (Pointe-à-Pitre)	33	18
ACADÉMIE DE BESANÇON		
1 Viette (Montbéliard)	50	14
2 Edouard-Belin (Vesoul)	47	19
ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
1 Langevin-Wallon (Champigny/M)	80	15
2 La Fayette (Champagne-sur-S.)	78	18
- Le Corbusier (Aubervilliers)	78	18
ACADÉMIE DE DIJON		
1 Camille-Claudet (Digoïn)	73	22
2 N.-Niepce (Chalon-sur-Saône)	63	19
ACADÉMIE DE GRENOBLE		
1 Ferdinand-Buisson (Voiron)	88	24
2 Jules-Algoud (Valence)	80	25
ACADÉMIE DE LILLE		
1 E.-Branly (Boulogne-sur-Mer)	80	20
2 De l'Europe (Dunkerque)	76	21
ACADÉMIE DE LIMOGES		
1 Pierre-Caraminot (Egletons)	52	25
ACADÉMIE DE LYON		
1 CFA Métallurgie (Lyon 8)	93	14
2 Sainte-Barbe (Saint-Etienne)	92	25
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		
1 Henri-Loritz (Nancy)	100	14
- La Briquerie (Thionville)	100	13
ACADÉMIE DE NANTES		
1 A.-Kastler (La Roche-sur-Yon)	90	21
2 La Joliverie (CFA) (Nantes)	83	23
ACADÉMIE DE NICE		
1 Rouvière (Toulon)	79	14
2 Les Eucalyptus (Nice)	46	24
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS		
1 Benjamin-Franklin (Orléans)	96	28
2 CEFAMREC (La C.-St-Mesmin)	82	17
ACADÉMIE DE PARIS		
1 Diderot (Paris 19)	80	20
2 Dorian (Paris 11)	71	14
ACADÉMIE DE POITIERS		
1 Jean-Moulin (Thouars)	68	19
2 Emile-Combes (Pons)	47	15
ACADÉMIE DE REIMS		
1 B.-Pascal (Saint-Dizier)	64	11
2 F.-Bazin (Charleville-M)	63	24
ACADÉMIE DE RENNES		
1 Chaptal (Saint-Brieuc)	91	23
2 Le Likes (Quimper)	88	17
ACADÉMIE DE ROUEN		
1 Blaise-Pascal (Rouen)	85	26
2 Modeste-Leroy (Evreux)	77	22
ACADÉMIE DE STRASBOURG		
1 Lycée (Haguenau)	88	34
2 Louis-Couffignal (Strasbourg)	71	35
ACADÉMIE DE TOULOUSE		
1 Saliège (Balma)	100	19
2 Louis-Rascol (Albi)	89	28
ACADÉMIE DE VERSAILLES		
1 Jules-Ferry (Versailles)	89	19
2 L'Agora (Puteaux)	86	21

(suite de la page 13)

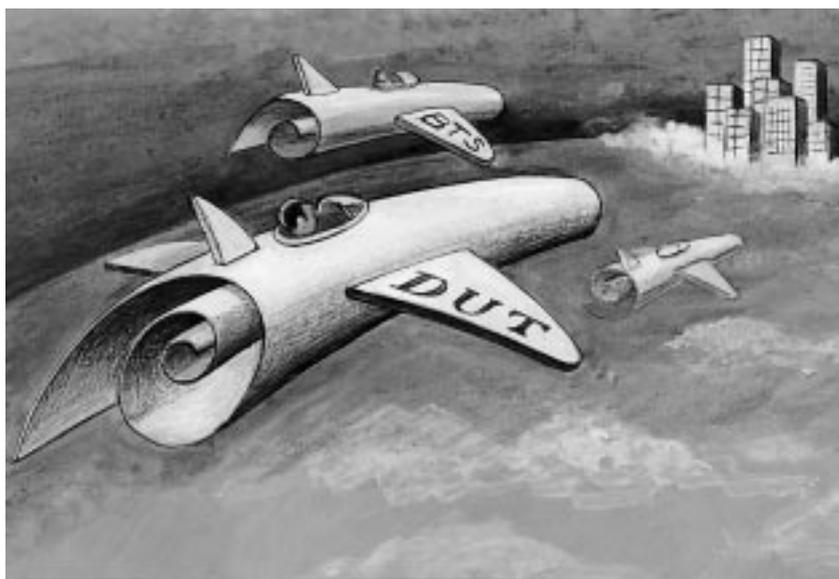
GESTION, FINANCES

Les techniciens de gestion et de comptabilité sont, parmi les BTS-DUT, ceux qui ont connu la plus longue période de chômage entre 1992 et 1996 : ils y ont passé en moyenne 13,6 % de leur temps, soit près de huit mois. Certes, cinq ans après, leur taux de chômage est tombé à 6,6 %, mais la nature des emplois reflète la difficulté de l'insertion de ces diplômés : peu qualifiés (35,6 % de cadres et techniciens seulement), peu payés (7 417 F), souvent à temps partiel (11,9 %). En revanche, les emplois précaires sont en proportion légèrement inférieure à la moyenne : 11,4 %.

SECRETARIAT

Cette spécialité, essentiellement représentée par les titulaires de BTS d'assistant et de bureautique, est de loin la plus mal lotie sur le marché de l'emploi. Elle est la seule pour laquelle tous les indicateurs sont inférieurs à la moyenne des BTS-DUT ; cinq des six indicateurs enregistrés même les valeurs les plus négatives. L'emploi 1997, soit cinq ans après l'obtention du diplôme, est caractérisé par les rémunérations les plus basses (7 000 F), le taux de chômage le plus élevé (9,2 %), la qualification la moins assurée (33,5 % de cadres et techniciens), la précarité la plus forte (14,4 %), et la plus forte proportion de temps partiels (12 %). Seule note un peu moins médiocre dans ce sombre tableau : la durée du chômage atteint 12,6 % (à peine plus de sept mois), mais l'indicateur de précarité semble signifier ici que les diplômés ont connu en réalité un enchaînement de situations de travail pré-

Les diplômés des spécialités « électronique, électrotechnique » sont bénéficiaires des meilleures conditions d'insertion



caires entrecoupées de brèves périodes de chômage, caractéristique de ces métiers.

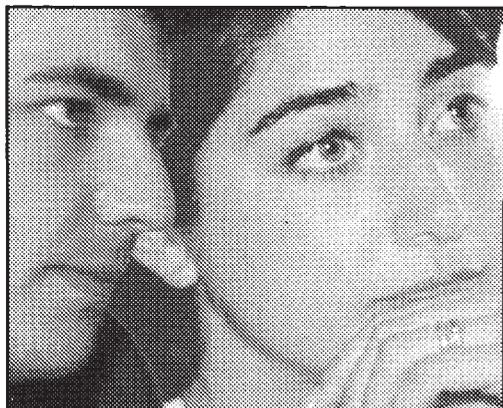
TOURISME, COMMUNICATION

Pour des raisons d'effectifs, mais aussi parce que les indicateurs d'insertion présentaient de fortes similitudes, cette spécialité regroupe les diplômés des professions du tourisme, de la communication, de la documentation, de l'animation, des sports et loisirs. La situation observée en mars 1997 est plutôt médiocre : le taux de chômage est élevé (8 %), les rémunérations faibles (7 042 F), la qualification insuffisante (39,5 %), le temps partiel fréquent (10,8 %). Deux points positifs

toutefois : tout d'abord, la durée du chômage est finalement proche de la moyenne (12,1 %, soit un peu moins de sept mois), ce qui s'explique sans doute, comme pour le secrétariat, par un enchaînement d'emplois précaires et saisonniers ; ensuite et surtout, la part des emplois précaires en 1997 est relativement faible (10,6 %), contrairement aux secrétaires.

Comme pour les commerciaux, la précarité caractéristique de ces métiers semble en effet plutôt concerner les niveaux de qualification inférieurs.

A. R.



Choisissez ESCP votre avenir

Ecole Supérieure de
Commerce de Paris

Admission en 1ère année

- Concours classes préparatoires.
- Concours diplômés 1er cycle universitaire (DEUG, DUT, BTS)
- Concours admissibles aux Ecoles Normales Supérieures.

Admission en 2ème année

- Concours diplômés 2ème cycle universitaire et Grandes Ecoles
- Concours titulaires d'un diplôme étranger équivalant à une licence française.

Bien choisir son école, c'est déjà choisir son avenir. Entrer à l'ESCP, c'est faire le choix d'une grande Ecole de Management, innovante comme quelques-unes, internationale comme certaines, ouverte sur l'entreprise comme beaucoup, et pourtant, différente comme personne.

Pourquoi ?

Parce que l'ESCP est cosmopolite : nous accueillons 350 étudiants étrangers chaque année et 40% des étudiants ESCP passent une partie de leurs études à l'étranger.

Parce qu'à l'ESCP, l'équilibre entre théorie et pratique n'est pas une vue de l'esprit : 80 % des étudiants choisissent une alternance d'un an en entreprise à la fin de leur 2ème année.

Les entreprises ne s'y trompent pas : sur les 120 qui participent au Forum ESCP, 25% viennent de l'étranger recruter nos étudiants. 70% des ESCP sont embauchés avant leur sortie de l'école et 32% débutent leur carrière à l'étranger.

PORTES OUVERTES LE SAMEDI 27 MARS 1999

Informations : Elisabeth Reine Adélaïde

Tél. : 01 49 23 21 15 - e-mail : reine@escp.fr - www.escp.fr

Réussir par l'alternance

Étudiants, professionnalisez vos compétences !

- Expérience professionnelle significative
- Qualification reconnue par les entreprises
- Formation gratuite et rémunérée
- Aide spécifique à la recherche d'entreprise

Admission : niveau Bac+2

FILIÈRE INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE

- Assistant(e) de Direction
- Assistant(e) de Direction du Personnel
- Assistant(e) de Direction Internationale
- Assistant(e) de Direction Administrative et Financière
- Assistant(e) Contrôleur de Gestion
- Assistant(e) Comptable Fiscaliste
- Analyste Unix Réseaux Base de Données

FILIÈRE COMMERCE - DISTRIBUTION

- Assistant(e) Marketing/Communication
- Attaché(e) Commercial(e) Import/Export
- Manager Chef de Rayon/Distribution
- Conseiller(ère) Commercial(e) - Négociateur(trice)
- Vendeur(se) Produits Multimédia
- Assistant(e) technico commercial(e) industriel
- Télé-conseiller(ère) Clientèle

Tests et Entretien
de motivation
Jeunes - de 26 ans

CIEFA

CIEFA - Filière Commerce - Distribution :

40, rue des Jeûneurs 75002 Paris - Tél. 01 44 82 38 10

CIEFA - Filière Informatique - Bureautique :

12 rue Alexandre Parodi 75010 Paris - Tél. : 01 40 03 15 10

GROUPE IGS
UNIVERSITÉ PROFESSIONNELLE
INTERNATIONALE

REPLÉSSER CE DOCUMENT À RETOURNER À L'ADRESSE INDICÉE EN FONCTION DE LA FILIÈRE CHOISIE.

NOM Prénom Age

Adresse

Code postal Ville Tél.

Niveau d'études actuel FORMATION SOUHAITÉE

- FILIÈRE CHOISIE INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE (coupon à envoyer au CIEFA, 12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris)
 COMMERCE - DISTRIBUTION (coupon à envoyer au CIEFA, 40, rue des Jeûneurs - 75002 Paris)